



CHAIRE CONDITION AUTOCHTONE
Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée

La pauvreté au Nunavik

État des connaissances

Gérard Duhaime

Mai 2009



La **Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée** est affiliée au Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA) et la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

Adresse postale :

Chaire de recherche du Canada sur la condition autochtone comparée

Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones

Pavillon Charles-De Koninck

Université Laval

Québec, QC

Canada G1V 0A6

Téléphone : (418) 656-7596

Télécopieur : (418) 656 3023

ciera@ciera.ulaval.ca

Collaboration : Félicité Bélisimbi

© Gérard Duhaime

ISBN : 978-2-921438-78-0

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2^{ème} trimestre
Bibliothèque nationale du Canada, 2^{ème} trimestre

LA PAUVRETÉ AU NUNAVIK. ÉTAT DES CONNAISSANCES.

Gérard Duhaime

SOMMAIRE

En se basant sur les études et les données actuellement disponibles, ce rapport tente de faire le point sur les connaissances concernant la pauvreté au Nunavik. Il conclut que :

- Selon les indicateurs les plus sévères et les données disponibles, la pauvreté toucherait au moins 20% des ménages privés du Nunavik, et jusqu'à 30% des ménages privés du Nunavik.
- Selon les indicateurs les moins sévères et les données disponibles, jusqu'à 44% des ménages privés du Nunavik vivraient avec un « budget de confort minimum ».
- Ces proportions sont jusqu'à trois fois plus élevées que celles observées pour le Québec.
- La pauvreté au Nunavik touche plus massivement les familles monoparentales, puisque celles-ci représenteraient la moitié des ménages vivant sous les seuils de pauvreté mesurés.
- La pauvreté au Nunavik touche plus sévèrement les personnes âgées qui ne reçoivent que la seule pension fédérale pour tout revenu.
- Les mesures de la pauvreté calculées ici ne représentent que des approximations imparfaites, car elles sont fondées sur des indicateurs qui n'ont pas été conçus pour rendre compte de la situation du Nunavik, et sur des données dont les sommations sont affectées par d'importantes limites.

Après une analyse des résultats concernant la mesure de la pauvreté, et une analyse des stratégies de lutte à la pauvreté dans le monde, ce rapport recommande :

- Qu'une perspective large soit adoptée pour orienter les recherches futures, et pour concevoir une Stratégie de lutte à la pauvreté au Nunavik.
- Que les recherches futures, conçues pour alimenter la réflexion au sujet d'une Stratégie de lutte à la pauvreté, tente systématiquement d'identifier l'importance de ces diverses conditions associées à la pauvreté au Nunavik.
- D'accroître les connaissances concernant les fondements et les manifestations de la pauvreté au Nunavik et qu'une enquête qualitative lève le voile sur ces questions. Cette enquête permettrait de recueillir, sur une base volontaire, des témoignages de personnes directement touchées et de personnes intervenant auprès de personnes directement touchées. Elle conduirait à un portrait de la réalité vécue, et servirait d'information essentielle additionnelle pour alimenter une Stratégie de lutte à la pauvreté au Nunavik.
- Que les recherches futures, conçues pour alimenter la réflexion au sujet d'une Stratégie de lutte à la pauvreté, réalisent des ajustements des indicateurs et des seuils de pauvreté, avec la collaboration de l'Institut de la Statistique du Québec,

du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et réalisent de telles analyses en profondeur en utilisant les fichiers détaillés de Statistique Canada, avec la collaboration de Statistique Canada et de l'Institut de la Statistique du Québec.

- Que l'élaboration et l'adoption d'une Stratégie de lutte à la pauvreté soit réalisée à l'occasion de Forums sur la pauvreté au Nunavik. À ces Forums publics, les participants seraient saisis des résultats des travaux de recherche que nous recommandons. Ils fourniraient les données nécessaires pour inventorier les mesures sectorielles actuellement en vigueur pour lutter contre la pauvreté, pour identifier leurs avantages, leur efficacité et leurs limites. Ils seraient également tous appelés à témoigner de la réalité vécue de la pauvreté au Nunavik, et à partager leurs réflexions concernant de possibles solutions. Ces apports seraient ensuite exposés dans un rapport synthétique; celui-ci ferait état de la situation et proposerait une Stratégie de lutte à la pauvreté au Nunavik. La Stratégie ferait l'objet de larges consultations, et serait ensuite débattue lors de la tenue d'un second Forum, puis serait enfin adoptée pour être soumise aux instances appropriées.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	2
2. LA DÉFINITION ET LA MESURE DE LA PAUVRETÉ	4
2.1. Les définitions	4
2.2. Les méthodes de mesure de la pauvreté	4
2.3. Les méthodes de mesure de la pauvreté au Nunavik	5
3. L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ	6
3.1. La pauvreté dans le monde	6
3.2. La pauvreté au Canada	6
3.3. La pauvreté des Autochtones du Canada	7
4. LA PAUVRETÉ AU NUNAVIK SELON LA LITTÉRATURE DISPONIBLE	8
5. LA PAUVRETÉ AU NUNAVIK SELON LES INDICATEURS DISPONIBLES	10
5.1. Stratégie de recherche	10
5.2. Les sources disponibles	11
5.3. Les indicateurs applicables	12
5.4. Résultats	15
5.5. Synthèse des résultats	17
5.6. Conclusions	17
5.7. Les limites des mesures de la pauvreté au Nunavik	18
6. LES POLITIQUES PUBLIQUES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	20
6.1. Les politiques internationales	20
6.2. Plan d'action de lutte contre la pauvreté au Canada	24
7. MESURES PROPOSÉES CONTRE LA PAUVRETÉ AU NUNAVIK	28
7.1. Mesures proposées par Vanier et Grey (1998)	28
7.2. Mesures proposées par Marcelle Chabot (2004)	28
7.3. Mesures proposées par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (2007)	29
8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	30
8.1. Les définitions de la pauvreté	30
8.2. La pauvreté dans le monde et au Nunavik	30
8.3. Limites des résultats obtenus	32
8.4. Politiques publiques et stratégie pour le Nunavik	33
9. TABLEAUX ET GRAPHIQUES	36
10. BIBLIOGRAPHIE	44

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1

Sources de données pour estimer la pauvreté au Nunavik, 2000 et 2005

Tableau 2

Revenus des ménages privés, par tranche de revenus sélectionnées, valeurs obtenues, maximales et minimales, Nunavik, 2000 et 2005

Tableau 3

Revenu des familles de recensement, par tranches de revenus sélectionnées, valeurs obtenue, maximale et minimale, Nunavik, 2000.

Tableau 4

Revenu des familles économiques, par tranches de revenus sélectionnées, valeurs obtenue, maximale et minimale, Nunavik, 2005

Tableau 5

Revenu familial médian, Nunavik, 2000 et 2005

Tableau 6

Nombre de ménages privés, de personnes dans les ménages privés et nombre moyen de personnes dans les ménages privés, par village, Nunavik, 2001.

Tableau 7

Nombre de ménages privés, de personnes dans les ménages privés et nombre moyen de personnes dans les ménages privés, par village, Nunavik, 2006.

Tableau 8

Synthèse des indicateurs pour estimer la pauvreté, par ordre croissant de valeur, rehaussement des valeurs pour tenir compte du coût de la vie, et année d'application, Nunavik, 2000 et 2005

Tableau 9

Taux de faible revenu, selon le type de famille, Nunavik (Kativik) et ensemble du Québec, 2001-2005

Tableau 10

Nombre de personne dans les familles¹ à faible revenu, selon le type de famille², Nunavik (Kativik), 2001-2005

Tableau 11

Résultats des estimations de la pauvreté basées sur le revenu des ménages privés, valeur des seuils utilisés, tranches de revenus utilisées, proportion minimale et maximale, sans rehaussement et avec rehaussement, Nunavik, 2000 et 2005.

Tableau 12

Synthèse des résultats des estimations de la pauvreté basées sur le revenu des ménages privés, sans rehaussement et avec rehaussement des seuils, proportion minimale et maximale de tous les ménages privés, Nunavik, 2000 et 2005.

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1

Nombre de personnes dans des familles à faible revenu et taux de faible revenu, Nunavik, 2001 à 2005.

Graphique 2

Distribution du revenu des ménages privés et des familles de recensement par tranches de revenus sélectionnés, en proportion des ménages ou des familles, Nunavik, 2000

Graphique 3

Distribution du revenu des ménages privés et des familles économiques, par tranches de revenu sélectionné, en proportion des ménages ou des familles, Nunavik, 2005

1. INTRODUCTION

Que savons-nous de l'état de la pauvreté au Nunavik? Ce rapport tente de répondre avec rigueur à cette question, en se basant sur les études, les indicateurs et les données actuellement disponibles. Il servira de fondement à une réflexion ultérieure concernant la mesure précise de la pauvreté, et concernant la conception d'une stratégie de lutte à la pauvreté spécifiquement conçue pour tenir compte des visages singuliers de la pauvreté au Nunavik.

Le rapport est divisé en trois parties. La première partie identifie une définition opératoire de la pauvreté retenue pour cet examen. Elle présente ensuite les caractéristiques de mesures utilisées pour circonscrire la pauvreté, et que nous appliquerons aux données actuellement disponibles. La deuxième partie présente la situation de la pauvreté dans le monde, au Canada et chez les Autochtones. Elle présente ensuite l'application de mesures de la pauvreté à la situation du Nunavik. Enfin la troisième partie présente quelques stratégies expérimentées dans le monde pour lutter contre la pauvreté, et tente d'en tirer des conclusions utiles dans le contexte du Nunavik. Le rapport est appuyé par une série de tableaux et graphiques présentés en annexe.

2. LA DÉFINITION ET LA MESURE DE LA PAUVRETÉ

2.1. Les définitions

Il existe de nombreuses définitions de la pauvreté, selon que la perspective utilisée est large ou plus étroite. Dans une perspective large, la Banque Mondiale (2001) définit la pauvreté comme « un état de dénuement matériel, de santé et d'éducation insuffisant, de précarité et de prédisposition aux risques ainsi que l'impossibilité pour un individu de se faire entendre et d'influer sur son propre destin ». De même, la pauvreté peut être vue comme l'état de ceux qui sont privés des niveaux minimums de santé, de logement, d'alimentation et d'éducation considérés, au stade actuel des connaissances scientifiques, comme nécessaires à la vie telle qu'elle est vécue actuellement (Harrington, 1963).

Ces définitions ont le mérite d'envisager de multiples dimensions de la pauvreté. Toutefois, elles posent d'importants problèmes de mesure. En effet, il faudrait mobiliser des ressources très importantes pour traduire ces définitions en mesures valides de la pauvreté, ressources dont nous ne disposons pas ici. Par conséquent, nous adopterons une définition plus circonscrite pour tenter de recenser les connaissances actuellement disponibles sur le sujet au Nunavik, et pour tenter de mesurer le phénomène à l'aide des indicateurs et données existantes.

Dans cette perspective, la pauvreté sera essentiellement définie comme un phénomène économique. Selon Frappier (1994), la pauvreté économique est le manque d'accès aux biens et services résultant de niveaux

de vie sensiblement inférieurs à la norme dans la société. Cette définition oriente la mesure vers le niveau de revenu monétaire des individus.

2.2. Les méthodes de mesure de la pauvreté

Il existe plusieurs méthodes pour tenter de mesurer l'ampleur de la pauvreté. La plupart de ces méthodes sont exposées dans deux ouvrages de référence produits par le Gouvernement du Québec (Morasse, 2005; Morin, 2006).

Ces mesures adoptent parfois une perspective large, comme nous l'avons évoquée. Ainsi, l'Indice de développement humain, créé par le Programme des Nations Unies pour le développement, permet de classer les pays et éventuellement les régions, dans une échelle ordonnée descendante. Mais le score obtenu est une mesure composite du « développement », compilée à partir d'indicateurs précis : l'espérance de vie à la naissance, le niveau de scolarité et le produit intérieur brut par habitant. De la même manière, on a créé au Canada un Indice de bien-être des collectivités autochtones (IBC; Cooke, 2005). Il s'agit encore une fois d'une mesure composite compilée à partir d'indicateurs précis : l'éducation, l'activité et l'emploi, le revenu et le logement. Dans les deux cas, il ne s'agit donc pas de mesures directes de la pauvreté économique. Il s'agit plutôt de phénomènes qui permettraient d'obtenir une idée des régions où la pauvreté pourrait être plus ou moins importante, par comparaison des résultats entre les diverses régions ou pays.

Il n'existe pas une mesure officielle de la pauvreté au Canada, parce qu'il n'existe pas de définition officielle de cette

réalité. Néanmoins, les agences de statistiques produisent des données permettant de mesurer des réalités approchantes. Il est possible de classer les mesures disponibles en deux grandes catégories.

Dans la première catégorie, les agences et les chercheurs utilisent la distribution des revenus monétaires au sein de la population, divisée en tranches de revenu symétriques. Par exemple, en divisant la population en dix groupes égaux, on obtient des « déciles » contenant chacun le même nombre de personnes; les individus ou les ménages y sont répartis en ordre ascendant de revenu. On calcule ensuite le revenu total obtenu dans chaque groupe, ou encore le revenu moyen ou le revenu médian. Cela permet d'identifier le revenu obtenu par les personnes les moins fortunées, et ainsi de suite, jusqu'au revenu obtenu par les personnes les plus fortunées. De cette manière, il est possible d'avoir une idée de la distribution de la richesse.

Dans la seconde catégorie, les agences et les chercheurs établissent des « seuils » de revenu monétaire autour desquels les individus et les ménages peuvent se situer. Par exemple, il existe un « seuil de faible revenu » monétaire : les ménages obtenant moins de revenus que ce seuil sont réputées avoir un « faible revenu ». Il existe ainsi plusieurs « seuils » différents. Dans la plupart des cas, ils sont établis en fonction de la mesure des biens qu'il est essentiel de pouvoir se procurer pour vivre une vie décente, sinon confortable. Une fois ces seuils établis, l'on mesurera la proportion de la population qui obtient des revenus qui sont inférieurs à ces seuils.

2.3. Les méthodes de mesure de la pauvreté au Nunavik

Il n'existe pas de mesure spécifiquement conçue pour circonscrire la pauvreté au Nunavik. Du reste, peu d'études ont tenté une telle mesure. Toutefois, nous vérifierons s'il est possible d'utiliser les méthodes disponibles et de les appliquer aux données existantes afin d'identifier au moins grossièrement l'ampleur de la pauvreté au Nunavik.

Dans la plupart des cas que nous retiendrons, nous utiliserons l'approche des « seuils ». Pour les fins de ce rapport, cette approche est plus utile que celle de la simple distribution du revenu par tranche de revenu, puisqu'elle permet de qualifier la situation des ménages vivant sous les seuils en fonction de la définition de chacun de ces seuils. Ensuite, nous tenterons d'estimer la proportion des ménages du Nunavik qui obtiennent des revenus inférieurs à ces seuils, en nous basant sur des données existantes.

3. L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ

3.4. *La pauvreté dans le monde*

Selon la Banque Mondiale, la pauvreté toucherait 1,2 milliard d'individus dans le monde; et 2,8 milliards de personnes vivraient avec moins de 2 \$ par jour. Bien que la pauvreté soit en régression dans certaines parties du monde comme en Asie de l'Est, où le nombre de pauvres est passé de 420 millions à 280 millions, elle est en constante augmentation en Amérique latine, en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne (World Bank, 2001).

Par ailleurs, les retombées de l'amélioration des conditions de vie et l'accroissement des richesses dans la dernière décennie ne sont pas équitablement réparties. C'est ainsi que, dans le monde, la mortalité infantile demeure importante avec 6 % des nourrissons qui meurent en bas âge. Parallèlement, 9 % de garçons et 14 % de filles en âge de fréquenter l'école ne vont toujours pas à l'école primaire. La Banque Mondiale souligne aussi que l'écart des conditions de vie entre les pays riches et les pays pauvres ne cesse d'augmenter, car au moment où 50 % des enfants dans les pays pauvres sont mal nourris, seulement 5 % des enfants le sont dans les pays riches.

Certaines catégories de personnes sont plus affectées par la pauvreté à cause de leur âge, de leur origine ethnique et sociale, de leur sexe, de leur situation géographique ou familiale, et ainsi de suite. Par exemple, en Amérique latine, les peuples autochtones sont ceux qui souffrent le plus de la pauvreté (Psacharopoulos et al., 1994). Au Guatemala, 87 % de tous les ménages autochtones vivent en-dessous du seuil de pauvreté, tandis qu'au Pérou, 79 %

des Autochtones sont pauvres. De même il existe des inégalités face à la pauvreté entre les hommes et les femmes. En effet, selon le Rapport mondial sur le développement humain de 2005, en Inde, le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans est supérieur de 50 % pour les filles (PNUD, 2005). Le taux de pauvreté des femmes est toujours supérieur à celui des hommes au Canada.

3.5. *La pauvreté au Canada*

Bien que le Canada obtienne un rang parmi les plus élevés selon l'Indice du développement humain, la pauvreté y existe. Selon le Conseil National du Bien-être Social, le Canada avait 4,9 millions de personnes vivant dans la pauvreté en 2003 (CNBES, 2006).

En outre, les inégalités de revenu sont importantes. En 2001, 10 % des familles ayant les revenus les plus élevés gagnaient 28 % du revenu gagné par l'ensemble des Canadiens, mais 10 % des familles ayant un faible revenu ne recevaient que 2 % du revenu total gagné par les Canadiens (Statistique Canada, 2003).

Les pauvres du Canada ne souffrent pas de la famine, comme cela peut être le cas dans d'autres régions du monde; il s'agit plutôt de personnes qui dépendent souvent des banques alimentaires pour se nourrir, qui vivent dans des logements insalubres, qui ont un moindre accès aux soins de santé, qui ont un faible niveau de scolarité et qui n'arrivent pas à acquérir les biens leur garantissant le bien-être physique à long terme. Les populations qui sont les plus affectées par la pauvreté au Canada sont les autochtones, les personnes handicapées, les aînés, les parents monoparentaux, les enfants et

les nouveaux immigrants (Ross et al., 2000).

En 2003, le taux de pauvreté était estimé à 16 %. Le type de ménage qui affichait le taux de pauvreté le moins sévère était les couples âgés (5%), tandis que le type de ménage qui affichait le taux de pauvreté le plus sévère était celui des mères seules (49 %). Le nombre d'enfants qui vivaient dans la pauvreté était de 1,2 million (18 %) (CNBES, 2006). Selon Campagne 2000, au Canada, un enfant sur six vit dans la pauvreté, tandis que dans les communautés autochtones, il s'agissait d'un enfant sur quatre.

Les familles monoparentales au Canada, surtout celles dirigées par les femmes, sont plus pauvres que les autres familles (Ross et al., 2000 :70). En 1997, 56 % des mères monoparentales étaient pauvres (Phipps, 2003 :9). Dans l'ensemble, ces femmes ont tendance à être jeunes, moins scolarisées, ont plus d'enfants et ces derniers sont souvent jeunes. Par ailleurs, en 1995, 31 % des personnes handicapées étaient considérées comme pauvres (Phipps, 2003 :10).

3.6. La pauvreté des Autochtones du Canada

Comparativement au reste de la population canadienne, les Autochtones enregistrent les taux de pauvreté parmi les plus élevés. En 1995, il se situait au double du taux de pauvreté des allochtones. Dans des régions comme le Manitoba et la Saskatchewan, plus de 50 % de la population autochtone était pauvre (Ross et al., 2000 :82).

Le rapport de la Commission Royale sur les Peuples Autochtones (1996) souligne les conditions déplorable dans

lesquelles vivent les Autochtones. Ce rapport indique que 33 % des ménages inuit habitent des logements insalubres, ce qui affecte leur santé et leur sécurité. La pauvreté a été aussi montrée du doigt comme l'une des causes de la violence familiale. Les conditions de vie médiocres dans lesquelles ils vivent entraîneraient aussi un accroissement de la délinquance, influenceraient la santé physique et psychique des enfants et des adultes.

Il existe d'autres inégalités entre les populations autochtones et le reste de la population canadienne. Selon l'Inuit Tapiriit Kanatami, les Inuits gagneraient moins que le reste des Canadiens. En effet, en 2000, le revenu des femmes inuit représentait 82 % de celui des femmes canadiennes, tandis que le revenu des hommes inuit représentait 60% de celui des hommes canadiens (Inuit Tapiriit Kanatami, 2007:4). Non seulement les Inuit gagnent-ils moins que les autres Canadiens, mais encore doivent-ils faire face à un coût de la vie qui serait plus élevé dans le Nord (Inuit Tapiriit Kanatami, 2007 :3); enfin, ils doivent supporter des familles de plus grande taille (Inuit Tapiriit Kanatami, 2007:10).

4. LA PAUVRETÉ AU NUNAVIK SELON LA LITTÉRATURE DISPONIBLE

Selon l'Inuit Tapiriit Kanatami (2007), les Inuit du Nord du Québec sont ceux qui, parmi les Inuit du Canada, ont le plus faible revenu.

Cette affirmation ferait écho à des études antérieures. Dans son étude minutieuse à Kuujuaq, Chabot (2004 : 89) conclut que la pauvreté touchait alors 55 % des ménages, 68 % de la population, 74 % des enfants et 71 % des femmes. Selon cette auteure, les femmes et les enfants étaient les plus affectés par cette situation (Chabot, 2004 :64).

Cette étude, de même que celle de Vanier et Grey (1998) et celle du Nunavik Regional Development Council (2002), indiquent que, outre les femmes et les enfants, les autres groupes les plus touchés par la pauvreté étaient les personnes âgées, les personnes handicapées, les couples jeunes et les adultes aux études.

La pauvreté aurait des conséquences importantes pour la population du Nunavik. Selon le compte rendu fait par le Nunavik Regional Development Council (2002), la population du Nunavik faisait face à l'insécurité alimentaire, au dénuement matériel, à l'endettement et à des besoins impérieux de logements ainsi qu'à des problèmes de santé spécifiques. Dans la même veine, Chabot (2004), et Vanier et Grey (1998) indiquaient qu'il y avait un fort rationnement alimentaire à Kuujuaq. Au moment de leur observation, certaines familles n'arrivaient pas à se nourrir à certaines périodes; d'autres dépendaient de leurs familles et du congélateur

communautaire pour se nourrir. En outre, certaines familles vivaient des périodes où elles ne pouvaient s'alimenter que de gibier, et n'avait donc pas une alimentation variée.

La plupart des logements au Nunavik sont surpeuplés et ceux occupés par les pauvres manquent souvent des équipements nécessaires. Selon Inuit Tapiriit Kanatami (2004), parmi toutes les régions Inuits, le Nunavik est l'endroit où le taux de surpeuplement des logements est le plus élevé. Selon Statistique Canada (cité par Inuit Tapiriit Kanatami 2004), 68 % des Inuit du Nunavik vivaient dans des conditions de surpeuplement en 2001. Le surpeuplement des maisons affecte la santé d'une part en favorisant la transmission des maladies et d'autre part en ne favorisant pas le rétablissement des malades (Vanier et Grey, 1998 :55). Le dénuement matériel affecte aussi la santé physique et mentale de la population. Cela se traduit par l'anémie, et d'autres maladies liées à la malnutrition chez les enfants, et par la détresse psychologique chez les adultes. Du reste, les Inuits du Nunavik ont une faible espérance de vie par rapport aux autres Canadiens (idem : 47). En 2001, l'espérance de vie était de 65,7 ans au Nunavik, alors qu'il était de 79 ans au Canada et de 79,2 au Québec.

Les conséquences du surpeuplement des logements au Nunavik selon l'Inuit Tapiriit Kanatami (2004) et le Rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2007) sont multiples, par exemple : taux de tuberculose 25 fois supérieurs à la moyenne canadienne; augmentation du taux de mortalité infantile; incidence négative sur l'éducation par le manque d'espace et

de tranquillité pour faire le travail scolaire à la maison; absence d'intimité qui exacerbe les tensions, contribue à la violence familiale et à d'autres formes de crime; risques accrus d'abus des enfants, surtout chez ceux vivant dans un milieu où la consommation abusive d'alcool et la violence sont présentes; difficulté pour l'embauche de travailleurs sociaux faute de logements pour les accueillir.

Les études disponibles révèlent en outre certains facteurs qui expliqueraient, du moins en partie, la situation de la pauvreté au Nunavik, et la situation de certains groupes en particulier.

Le faible niveau d'éducation des Inuits limite leur accès aux emplois qualifiés et bien rémunérés, et constituerait l'une des causes majeures de la pauvreté au Nunavik, selon Vanier et Grey (1998: 39). Ces auteurs soutiennent que les enfants et les handicapés souffrent le plus de la pauvreté à cause de la négligence et des abus dont ils sont victimes (Vanier et Grey, 1998 :35). La pauvreté des personnes âgées est grandement attribuable à de faibles revenus (Bernard, 2005). Certains manquent d'information quant aux allocations, dont ils pourraient bénéficier (Vanier et Grey, 1998). Cette situation est d'autant plus difficile pour les personnes dont les seuls revenus proviennent des transferts gouvernementaux que ces derniers ne sont pas ajustés pour tenir compte des prix à la consommation plus élevés au Nunavik (Duhaime, 2006). Par ailleurs, les personnes âgées ont souvent plusieurs personnes à charge. Plus de la moitié des logements occupés par les aînés sont surpeuplés; en moyenne ils sont occupés par 5 personnes (Bernard, 2005).

Selon Chabot (2004), et Vanier et Grey (1998 :35, 43), la pauvreté résulterait non seulement du manque d'argent ou du nombre de dépendants, mais encore d'une mauvaise gestion budgétaire, parfois reliée au jeu, à la consommation d'alcool et de drogue. Le Nunavik Regional Development Council (2002) identifie également le coût élevé qu'il est nécessaire d'encourir pour pratiquer les activités coutumières; la consommation marchandes d'aliments se fait également à coût élevé, puisque le panier d'épicerie coûtait, en 2000, plus cher au Nunavik que dans le Québec métropolitain et, en 2006, 57% plus cher.

5. LA PAUVRETÉ AU NUNAVIK SELON LES INDICATEURS DISPONIBLES

5.1. *Stratégie de recherche*

Les études précitées ont bien des limites et elles ne parviennent pas à mesurer d'une manière valide l'état de la pauvreté pour l'ensemble de la région. Est-il possible, avec les indicateurs et les données actuellement disponibles, de parvenir à une mesure de la pauvreté au Nunavik? C'est à cette question que nous tenterons de répondre maintenant.

Il faut toutefois noter immédiatement que ces tentatives se buttent à de multiples limites. D'abord, ces calculs approximatifs sont basés sur des seuils qui ne mesurent pas directement la pauvreté, mais des indicateurs de pauvreté. Cette première limite ne s'applique pas spécifiquement au Nunavik, mais à toutes les régions ou pays pour lesquels ils sont réalisés, comme nous l'avons dit.

Ensuite, il n'est pas possible, dans les limites qui nous sont imposées, de réexaminer en profondeur les bases de données de Statistique Canada et de l'Institut de la Statistique du Québec pour faire des calculs qui seraient étroitement conformes aux seuils prescrits. Nous sommes contraints à travailler à partir de tranches de revenus issues de statistiques déjà compilées et disponibles. Les frontières de ces tranches de revenus ne correspondent jamais exactement aux seuils utilisés et ainsi les résultats ne peuvent qu'être indicatifs : tantôt ils produiront des sous-estimations, tantôt des sur-estimations, dont nous ne pouvons mesurer l'ampleur avec précision.

Par conséquent, redisons-le, les calculs produits ici ne conduisent pas à des résultats exacts mais à des estimations qui sont toutes très imparfaites. Malgré leurs limites, ces estimations permettront d'orienter des travaux ultérieurs pour produire des mesures rigoureusement valides; dans l'intervalle, elles procureront des « ordres de grandeur » sur lesquels s'appuyer, faute de mieux, pour concevoir une stratégie de lutte à la pauvreté au Nunavik.

Nous adopterons la stratégie suivante. Nous ferons d'abord état des sources disponibles pour identifier les revenus de la population du Nunavik. Essentiellement, il s'agit de données disponibles à Statistique Canada, grâce au Recensement de 2001 et de 2006, et aux Enquêtes postcensitaires sur les Peuples autochtones et au Supplément arctique, dont le questionnaire a été mis au point par notre équipe en collaboration avec Statistique Canada et les organisations inuit nationale et régionales. Nous avons retenu les données de 2001 et celles de 2006 pour les raisons suivantes. À compter de 2001, les questionnaires de ces enquêtes ont été considérablement améliorés en ce qui concerne la mesure du revenu dans le Nord; nous savons que les indicateurs disponibles pour mesurer la pauvreté concernent souvent l'année 2000; nous savons qu'il existe au moins un indicateur qui permette une mesure de la pauvreté qui concerne l'année 2005; enfin nous croyons adéquat de conserver la mesure la plus récente possible, afin d'obtenir une image la plus près de la réalité actuelle.

Il s'agit également de données disponibles à l'Institut de la Statistique du Québec. Dans les deux cas, la plupart des données sont accessibles

par l'intermédiaire de notre portail Nunivaat.org.

Ensuite, nous examinerons diverses mesures permettant de circonscrire la pauvreté rapportées dans l'Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale (Morasse 2005) et dans le Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec (Morin 2006), produits par le Gouvernement du Québec. Nous tirerons d'ailleurs de larges passages de ces publications majeures sans toujours leur rendre justice, en particulier lorsqu'il sera temps, comme ici, de décrire sommairement les indicateurs. Nous ne retiendrons que les indicateurs qu'il nous semble possible d'appliquer au Nunavik, compte tenu des données disponibles.

Enfin, nous appliquerons les indicateurs retenus aux données disponibles sur le revenu.

5.2. Les sources disponibles

5.2.1. Institut de la Statistique du Québec

L'Institut de la Statistique du Québec publie des tableaux indiquant le nombre de personnes vivant dans des familles à faible revenu, et le taux de faible revenu au Nunavik (qu'il identifie comme « Kativik »). Nous reproduirons intégralement ces données, fondés sur la Mesure de faible revenu dont nous exposerons la définition plus loin.

5.2.2. Statistique Canada

Statistique Canada a publié, à la suite des Recensements de 2001 et de 2006, ainsi que des Enquêtes postcensitaires sur les Peuples autochtones pour les

mêmes années, des données par tranche de revenu, ainsi que des données du revenu médian. Nous utiliserons ces données.

Au préalable toutefois, des avertissements importants doivent être formulés. Il existe trois types de ménages ou de familles, selon la terminologie de Statistique Canada comprise dans le Dictionnaire du Recensement de 2001. Il existe d'abord le « ménage privé », constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes occupant un même logement (Tableau 1). Ainsi, le revenu des ménages privés est-il l'addition de tous les revenus des personnes vivant sous le même toit. Il s'agit, à notre sens, du concept le plus utile pour décrire la situation économique des ménages du Nunavik, si l'on accepte l'hypothèse que toutes les personnes vivant sous le même toit partagent leurs revenus. Ces données sont disponibles pour les années 2000 et 2005, et l'essentiel apparaît au Tableau 2. Cependant, les résultats produits par ces données seront légèrement sous-estimés, puisqu'ils ne comprennent pas le revenu des personnes vivant dans des ménages collectifs, un centre d'hébergement pour personnes âgées par exemple.

Il existe ensuite la « famille de recensement ». La famille de recensement est un couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple vivant en union libre peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les "enfants" dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le

ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence de parents. Sans une compilation spéciale, ces données ne sont disponibles que pour les années 2000, et l'essentiel apparaît au Tableau 3. La famille de recensement peut comprendre un plus grand nombre de personnes que le ménage privé.

Il existe enfin la « famille économique ». La famille économique est un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Sans une compilation spéciale, ces données ne sont disponibles que pour les années 2005, et l'essentiel apparaît au Tableau 4. La famille économique peut comprendre un plus grand nombre de personnes que la famille de recensement.

Le premier avertissement est donc le suivant : seules les données concernant le ménage privé pourront nous permettre des mesures conceptuellement identiques pour les deux années retenues, alors que les mesures réalisées à partir des deux autres types de familles ne peuvent être comparées entre 2000 et 2005.

Le deuxième avertissement : les mesures réalisées à partir des deux autres types de famille présenteront sans aucun doute des résultats plus élevés, puisque le nombre de ces familles est supérieur au nombre des ménages privés, et que, par conséquent, le revenu y est moins élevé. Nous analyserons néanmoins ces mesures à titre indicatif.

Le troisième avertissement est plus sévère. Statistique Canada rend disponible le revenu médian pour tout le Nunavik en 2000 et en 2006, tel que rapporté au Tableau 5. Mais ce n'est

pas le cas pour le revenu des ménages privés, des familles de recensement et des familles économiques. Sans une compilation spéciale à l'aide du fichier-maître de Statistique Canada, il faut se contenter des données, par tranche de revenu, de chacun des villages nordiques. Or, chacune de ces données n'est pas conforme aux résultats réels : elle est arrondie aléatoirement à plus ou moins 5 près. Ainsi, dans un village donné et dans une tranche de revenu donnée, disons de 0 à 9 999\$, si le résultat réel est de 7 ménages, le résultat publié peut être 5 ou 10. Cela pose un problème majeur. En effet, lorsque nous faisons la somme du nombre de ménages par tranche de revenu, nous faisons en réalité la somme de nombres aléatoirement arrondis. Comme le nombre de ménages par tranche de revenu est relativement petit, dans la plupart des cas, les sommes obtenues peuvent s'éloigner grandement de la réalité. Pour contrer un tant soit peu le flou inévitable résultant de l'addition, nous avons calculé des valeurs maximales et des valeurs minimales pour chacune des tranches de revenu et pour chacun des types de ménages ou de familles, comme on l'aura noté aux Tableaux 2, 3 et 4. Il s'agissait d'additionner (valeurs maximales) ou de soustraire (valeurs minimales) la moitié de la valeur maximale de l'arrondissement. Il ressort de ceci que les résultats auxquels nous pouvons parvenir ne constituent que des approximations dont il nous est impossible de connaître les marges d'erreur.

5.3. Les indicateurs applicables

5.3.1. Conditions d'application

En général, les indicateurs mis au point pour obtenir une mesure de la pauvreté

sont produits en fonction de certaines caractéristiques, comme le nombre de personnes par ménage, leur âge, la localisation urbaine ou rurale du ménage, et ainsi de suite. Les seuils se présentent le plus souvent sous la forme d'un tableau plus ou moins complexe, à l'intérieur duquel il faut opérer un choix. Le cas échéant, nous avons retenu les seuils correspondant aux deux caractéristiques suivantes.

Premièrement, les seuils choisis sont établis pour une famille de quatre personnes. Ce choix est motivé par le calcul du nombre moyen de personnes dans les ménages privés (Tableau 6 et 7). En 2001, ce nombre est estimé à 4,2 personnes en moyenne; en 2006, ce nombre est estimé à 4,1 personnes en moyenne. En retenant les seuils correspondant à 4 personnes, les mesures obtenues produiront une sous-estimation systématique des résultats, dont nous ne pouvons estimer l'ampleur.

Deuxièmement, les seuils choisis sont établis pour une famille habitant en région rurale, ce qui correspond au plus près à la situation des villages nordiques.

En général, les indicateurs mis au point pour obtenir une mesure de la pauvreté sont produits pour une année donnée. Dans la plupart des cas, comme nous le verrons, les seuils retenus concernent soit l'année 2000, soit l'année 2005. Il nous sera ainsi possible d'utiliser les données sur le revenu de 2000 pour appliquer les seuils de 2000, et les données sur le revenu de 2005 pour appliquer les seuils de 2005. Toutefois, il existe un seuil qui concerne l'année 2002 et un second qui concerne l'année 2003. Nous avons choisi d'utiliser les données de 2000 pour les appliquer à

ces seuils. En agissant ainsi, les mesures obtenues produiront une sous-estimation des résultats, dont nous ne pouvons estimer l'ampleur.

En somme, notre approche générale est de produire des résultats sous-estimés plutôt que surestimés lorsque cela est possible. De la sorte, nous pourrions conclure avec vraisemblance que la situation réelle est plus accentuée que les résultats obtenus. Cette approche conservatrice est plus prudente qu'une approche qui consisterait à surestimer systématiquement les résultats, et qui pourrait donner de la réalité une image plus spectaculaire sans doute, mais aussi plus trompeuse.

5.3.2. Le Seuil de faible revenu (SFR)

Selon l'Inventaire du Gouvernement du Québec (Morasse, 2005; Morin, 2006), le Seuil de faible revenu est établi en fonction de la part du revenu dépensée par la moyenne des familles canadiennes pour les biens essentiels à laquelle on ajoute 20 points (pourcentage arbitraire établi par Statistique Canada) (Tableau 8).

Ils sont ajustés périodiquement d'après l'Enquête sur les dépenses des ménages.

Les seuils sont établis avant et après impôt, suivant la taille de l'unité familiale et le type de région (rurale ou urbaine de plus ou moins grande densité), et couvrent l'année 2003.

5.3.3. Mesure du faible revenu

La mesure du faible revenu est obtenue de la manière suivante (Tableau 8). Le revenu médian est établi en fonction de la composition (présence d'un couple ou famille monoparentale) et de la taille de

la famille (nombre de membres). Les familles qui obtiennent un revenu de 50% du revenu médian sont considérées comme ayant un faible revenu. Cette mesure permet non seulement d'identifier le nombre des familles et des individus qui vivraient ainsi une situation de faible revenu, mais encore d'identifier les types de familles touchés. Cette mesure couvre les années 2000 et 2005.

5.3.4. Mesure de faible revenu après impôt

La mesure du faible revenu peut être calculée également après impôt (Tableau 8). Cette mesure est établie pour 2002. Même si nous ne disposons que des revenus des ménages privés, des familles de recensement ou des familles économiques avant impôt, nous appliquerons ces revenus à ce seuil. En agissant ainsi (application du seuil pour l'année 2000, au lieu de 2002, utilisation du revenu avant impôt, au lieu du revenu après impôt), les mesures obtenues produiront une sous-estimation des résultats, dont nous ne pouvons estimer l'ampleur.

5.3.5. Mesure du panier de consommation

La mesure du panier de consommation conduit à l'établissement de seuils de revenu familial disponible pour une famille de référence. Ces seuils sont calculés en fonction de la structure familiale et des indices de prix régionaux. Ils couvrent l'année 2000. Toutefois, elle n'est pas adaptée pour tenir compte des prix du Nunavik. Nous reviendrons sur cette question plus loin.

5.3.6. Seuils de Sarlo

Les seuils de Sarlo sont établis en

fonction d'un Index des besoins essentiels. Ils tiennent compte de la structure de la famille et des indices de prix disponibles. Toutefois, ils ne sont pas adaptés aux caractéristiques des besoins essentiels et aux prix à la consommation au Nunavik. Ils couvrent l'année 2000.

5.3.7. Dispensaire diététique de Montréal; budget de subsistance; budget de confort minimum

Le Dispensaire diététique de Montréal établit un budget de subsistance couvrant les besoins essentiels. Il est établi en fonction de l'indice des prix pour le Québec. D'après Morasse (2005) et Morin (2006), plusieurs éléments des dépenses sont toutefois périmés et ne tiennent pas compte des réalités récentes. De plus, il établit un budget de confort minimum. Ces seuils couvrent 2000.

5.3.8. Niveau de vie acceptable

Le niveau de vie acceptable a été établi pour la région métropolitaine de Winnipeg. Selon Morasse (2005) et Morin (2006), sa méthode est semblable à celle utilisée par Sarlo mais fait place à des aspects relatifs de la pauvreté pour établir, plutôt que des « seuils de survie » (Sarlo), des « seuils de bien-être ». Ces seuils couvrent l'année 2000.

5.3.9. Les seuils applicables et les écarts de prix à la consommation

Tous les seuils que nous appliquerons, soit aux données de 2000, soit à celles de 2005, sont établis pour des populations suivant certaines caractéristiques, comme nous l'avons dit. Mais aucun ne tient compte du coût de la vie au Nunavik.

Nous tenterons d'en tenir compte maintenant, nous pas pour obtenir une mesure exacte de la pauvreté, mais pour raffiner les ordres de grandeur auxquels nous parviendrons.

Nos récents travaux sur les prix à la consommation au Nunavik indiquent des écarts considérables en défaveur du Nunavik dans presque tous les postes budgétaires, sauf le logement. En 2005, il en coûte 57% plus cher au Nunavik que dans la région métropolitaine de Québec pour acheter un panier d'alimentation sur les marchés locaux, malgré différents programmes mis en œuvre pour contrer un tant soit peu ce genre d'écarts; de même, l'essence est plus chère de 47%, les motoneiges de 15%, les produits ménagers 97% et ainsi de suite (Bernard 2006). En appliquant ces écarts aux dépenses de consommation des ménages suivant la distribution, par poste budgétaire, documentée avec minutie par Chabot (2001), nous trouvons un écart global moyen de quelque 44% entre le Nunavik et la région métropolitaine de Québec. Cet écart peut être considéré comme l'approximation la plus valable possible dans les circonstances de la différence du coût de la vie au Nunavik.

Il découle deux conséquences possibles et concurrentes de cette situation présumée. Premièrement, les seuils fixés pour de grands ensembles, comme le Québec ou le Canada, devrait être rehaussés de 44% pour tenir compte des prix à la consommation au Nunavik. Deuxièmement, les revenus mesurés au Nunavik devraient être dégrevés de 44% pour tenir compte des prix à la consommation au Nunavik.

Les données dont nous disposons sur les revenus des ménages privés ne sont

pas suffisamment fines pour permettre d'effectuer le second calcul suggéré. Cependant, il est possible de rehausser les seuils que nous nous proposons d'appliquer. Pour cela, il s'agit d'ajouter aux seuils une valeur équivalente à 44% de ces seuils. Cette opération a été réalisée, et les résultats sont présentés au Tableau 8. Malgré cette opération, les avertissements émis plus tôt s'appliquent encore : les données sur les revenus des ménages privés ne sont pas plus exactes. Il est donc certain que les sous-estimations produites par l'imperfection de ces données, ainsi que par les choix méthodologiques que nous avons faits, demeurent, et nous ne pouvons en évaluer l'ampleur.

5.4. Résultats

5.4.1. Taux de faible revenu

L'Institut de la Statistique du Québec publie des données régionales concernant le Taux de faible revenu (Tableaux 9 et 10, Graphique 1). Selon ces données, en 2001, le taux de faible revenu au Nunavik était de 20,2%, et, en 2005, de 21,4%. Ces taux représentaient quelque 1 520 familles en 2001, et 1680 familles en 2005. Les proportions sont plus de deux fois supérieures à celles observées par l'Institut de la Statistique du Québec pour l'ensemble du Québec.

Ces données indiquent également que, en 2001, 52% des personnes dans des familles à faible revenu étaient dans des familles monoparentales; en 2005, cette proportion montait à 58% (Tableau 10).

Enfin, ils indiquent que, malgré des variations au cours de la période, le taux et le nombre de personnes sont plus élevés en 2005, comparés à 2001 (Tableau 9, Graphique 1).

Ces résultats sont importants. Ils sont les seuls résultats « officiels » disponibles pour le Nunavik. Ils nous serviront donc de référence auxquelles comparer nos propres résultats.

5.4.2. Les seuils appliqués à 2000 sans rehaussement

Appliqués à l'année 2000, les divers seuils varient selon la « sévérité » de la mesure, et selon les valeurs minimale et maximale. Les calculs détaillés sont présentés au Tableau 11, et sont résumés au Tableau 12.

Les mesures décrivant le niveau de vie acceptable et le budget de confort minimum indiquent les résultats suivants. La proportion des ménages privés du Nunavik vivant avec ces niveaux de vie se situe vraisemblablement entre 22% et 30% (Tableau 12).

Les mesures les plus sévères, c'est à dire celles qui décrivent des situations de plus grande pauvreté indiquent les résultats suivants. La proportion des ménages privés du Nunavik vivant des situations de pauvreté se situe vraisemblablement entre 12% et 19% (Tableau 12). Ces proportions minimale et maximale sont inférieures au Taux de faible revenu de l'Institut de la Statistique du Québec, situé à 20%. Nous devons voir dans cet écart le résultat des sous-estimations que nous avons prévues.

5.4.3. Les seuils appliqués à 2000 avec rehaussement

Si l'on tente de tenir compte du niveau de vie au Nunavik, les calculs indiquent les résultats suivants. La proportion des ménages privés du Nunavik vivant avec un niveau de vie acceptable ou un

budget de confort minimum se situe vraisemblablement entre 33% et 44%.

Les mesures les plus sévères, c'est à dire celles qui décrivent des situations de plus grande pauvreté indiquent les résultats suivants. La proportion des ménages privés du Nunavik vivant des situations de pauvreté se situe vraisemblablement entre 22% et 30%. (Tableau 12).

5.4.4. Les seuils appliqués à 2005 sans rehaussement

Pour 2005, le seuil disponible est la Mesure du faible revenu (Tableau 12). La proportion des ménages privés du Nunavik vivant sous la mesure du faible revenu varie vraisemblablement entre 12% et 19%. Ces proportions minimale et maximale sont inférieures au Taux de faible revenu de l'Institut de la Statistique du Québec, situé à 21%. Nous devons voir dans cet écart le résultat des sous-estimations que nous avons prévues.

5.4.5. Les seuils appliqués à 2005 avec rehaussement

Si l'on tente de tenir compte du niveau de vie au Nunavik, la proportion des ménages privés du Nunavik vivant avec sous la mesure du faible revenu varie vraisemblablement entre 19% et 28%. La proportion minimale est encore une fois inférieure au Taux de faible revenu de l'Institut de la Statistique du Québec, situé à 21%. Nous devons voir dans cet écart le résultat des sous-estimations que nous avons prévues, et qui sont d'autant plus importantes ici que nous avons tenu compte des prix à la consommation au Nunavik.

5.5. Synthèse des résultats

Les variations observées dans les résultats, illustrées aux Graphiques 2 et 3, appellent les remarques suivantes. D'abord, toutes les mesures qui sont inférieures au Taux de faible revenu de l'Institut de la Statistique du Québec doivent être considérées comme sous-estimées, pour toutes les raisons exposées plus haut : arrondissement aléatoire des données de base sur le revenu des ménages privés qui en rend la sommation incertaine, écart entre les données disponibles et les seuils applicables, et ainsi de suite. Par conséquent, nous retiendrons comme valeur minimale le Taux de faible revenu de l'Institut de la Statistique du Québec.

Dans cette perspective, la pauvreté toucherait au moins 20% des ménages du Nunavik en 2000 ou 2001, et au moins 21% des ménages en 2005.

Par ailleurs, nous suggérons que les valeurs maximales les plus probables sont celles produites par les seuils les plus sévères appliqués au revenu des ménages, avec rehaussement pour tenir compte des prix à la consommation au Nunavik. Elles sont les suivantes : la pauvreté toucherait jusqu'à 30% des ménages privés en 2000, et 28% en 2005, des valeurs trois fois supérieures à celles observées par l'Institut pour l'ensemble du Québec.

En utilisant, pour 2000 seulement, les seuils les moins sévères (niveau de vie acceptable et budget de confort minimum) avec rehaussement, la valeur maximale la plus probable est la suivante : jusqu'à 44% des ménages du Nunavik vivraient ainsi avec un « budget de confort minimal » en 2001.

Enfin, en utilisant les autres données dont nous disposons pour 2001 (revenu

des familles de recensement) et pour 2005 (revenu des familles économiques), les valeurs maximales avec rehaussement, qui sont présentées aux Tableaux 3 et 4 et reproduites aux Graphiques 2 et 3, seraient les suivantes : la pauvreté toucherait jusqu'à 56% des familles de recensement en 2000 (valeur maximale pour des revenus de moins de 40,000\$), et jusqu'à 29% des familles économiques en 2005 (valeur maximale pour des revenus de moins de 40,000\$). Ces résultats, à notre sens, auraient moins de vraisemblance que les résultats précédents, concernant les ménages privés, à cause des avertissements méthodologiques énoncés plus haut : le nombre de ces familles, supérieur au nombre des ménages privés, a pour effet de diminuer le revenu, et, par conséquent, de relever les proportions des familles vivant en situation de pauvreté. En outre, même si nous ne pouvons pas rigoureusement comparer les résultats de 2000 avec ceux de 2005 (puisque l'unité d'analyse n'est pas la même dans les deux cas), ils révèlent un écart remarquable. Cette inconstance des résultats tendrait à appuyer notre opinion sur la plus grande vraisemblance des résultats concernant les ménages privés puisque, à notre connaissance, aucune mesure radicale n'aurait été prise entre 2000 et 2005 qui expliquerait l'apparente diminution que les données peuvent suggérer.

5.6. Conclusions

5.6.1. La pauvreté au Nunavik

En appliquant des indicateurs aux données actuellement disponibles, de plus, en tenant compte du niveau des prix à la consommation du Nunavik, enfin en tenant compte des conclusions

d'études précédentes, même partielles, il est possible d'affirmer que :

- a) Il est difficile de connaître la proportion exacte de la population du Nunavik touchée par la pauvreté.
- b) Toutefois, les valeurs les plus probables situent la proportion des ménages du Nunavik touchée par la pauvreté, en 2001, entre 20% et 30%, et en 2005, entre 21% et 28%.
- c) Ces proportions seraient de deux à trois fois supérieures à celles observées par l'Institut de la Statistique du Québec pour l'ensemble du Québec.
- d) En nous basant sur les observations de l'Institut de la Statistique du Québec, la pauvreté aurait une incidence plus grande en 2005 comparée à 2001.
- e) Il est impossible de tirer une conclusion similaire des calculs que nous avons effectués, compte tenu de l'imprécision des données concernant les ménages privés, et de la différence conceptuelle entre les données de 2000 sur les familles de recensement et les données de 2005 sur les familles économiques.
- f) En nous basant sur les observations de l'Institut de la Statistique du Québec et d'études disponibles, il est possible d'identifier des segments de la population particulièrement touchés par la pauvreté. Les données de l'Institut de la Statistique du

Québec et les conclusions de Vanier et Grey, et celles de Chabot, permettent d'identifier les familles monoparentales comme particulièrement touchées par la pauvreté. Nos analyses permettent d'identifier les personnes âgées comme particulièrement touchées par la pauvreté, principalement celles ayant pour tout revenu que la pension fédérale.

5.6.2. Les limites des mesures de la pauvreté au Nunavik

Enfin, sur la base de cette revue exploratoire, il est également possible d'affirmer que :

- a) Pour rendre compte de manière valide de la situation de la pauvreté au Nunavik, les mesures employées devraient être adaptées au contexte, notamment pour tenir rigoureusement compte de la structure démographique du Nunavik, des habitudes de consommation et des prix à la consommation.
- b) Qu'une pareille adaptation est possible, étant donné les avancées réalisées ces dernières années dans les domaines de la démographiques et des prix propres au Nunavik.
- c) Que des mesures ainsi améliorées pourraient encore être beaucoup plus raffinées s'il était possible, dans un contexte de recherche, d'analyser les données du fichier-maître du Recensement du Canada et de l'Enquête sur les Peuples

autochtones de 2001 et de 2006, disponibles au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS).

- d) Qu'une recherche semblable pourrait permettre de préciser la mesure de la pauvreté au Nunavik, de préciser la distribution de la pauvreté en fonction de caractéristiques précises de la population (type, taille et composition de la famille).

6. LES POLITIQUES PUBLIQUES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté est un phénomène complexe, résultat d'une multiplicité de déterminations. L'objectif de combattre, de réduire, voire d'éradiquer la pauvreté n'est donc pas simple. Il a conduit, au cours des années récentes, à la formulation de plusieurs propositions, programmes et mesures.

Dans les pages qui suivent, nous identifierons certaines de ces propositions pour en examiner les caractéristiques essentielles, et pour contribuer à la réflexion sur la mise au point d'une Stratégie de lutte à la pauvreté au Nunavik.

6.1. Les politiques internationales

En septembre 2000, les Nations Unies ont adopté les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qu'ils souhaitent atteindre en 2015 : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH SIDA, le paludisme et d'autres maladies, assurer un environnement durable, et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Au cours de la même année, l'Union européenne a lancé sa stratégie Pour faire résolument progresser l'éradication de la pauvreté d'ici 2010. Ce « cadre commun » aux pays européens a trois objectifs qui relient le problème de la pauvreté à des questions économiques, politiques et sociales (CNBES, 2007). Les États membres se sont engagés à avoir des plans d'action pour éradiquer la pauvreté. Selon le CNBES

(2007) les plans d'action de trois pays méritent d'être pris pour exemple. La Suède s'est dotée d'une politique d'assistance sociale universelle et d'une politique relative au marché du travail. Le Royaume-Uni s'est engagé dans une stratégie visant particulièrement les familles monoparentales, les personnes handicapées, les minorités ethniques et les travailleurs âgés. La proportion des enfants qui vivent dans un ménage à risque de pauvreté, qui, à 27% en 1997, était la plus élevée en Europe, est passée à 22 % en 2004-2005 (CNBES, 2007 :7). Enfin, en Irlande, le taux des personnes vivant dans une pauvreté constante est passé de 15% en 1994 à 5% en 2001 (CNBES, 2007 : 8).

Au-delà des énoncés de principes, qu'ont donc fait ces pays cités en exemple pour parvenir à faire diminuer les indicateurs de pauvreté dans leurs frontières? Qu'elles sont les mesures concrètes mises de l'avant et qui porteraient des fruits? Lesquelles, parmi des mesures, seraient donc pertinentes d'envisager pour réduire la pauvreté au Nunavik? C'est à ces questions que nous tenterons provisoirement de répondre, en attendant qu'une large discussion publique, dont nous souhaitons la tenue comme nous l'expliquerons plus loin, identifie les mesures les plus prometteuses.

Ces politiques publiques peuvent être regroupées sous huit grands thèmes.

6.1.1. L'éducation

En matière d'éducation, Sachs (2005) préconise pour les pays en développement d'éliminer les frais de scolarité pour que tous les enfants, en particulier les filles, puissent aller à l'école, même si leur famille est pauvre. Les recettes publiques ainsi perdues

seraient remplacées par des moyens de financement plus équitables et plus efficaces, notamment l'aide des donateurs. Ces mesures favorisant l'accès économique à l'éducation sont déjà largement mises en œuvre au Nunavik. Néanmoins, il subsiste d'autres barrières sociales au succès scolaire, qu'il faudrait éventuellement prendre en considération.

L'OCDE recommande d'encourager la formation postsecondaire, la formation en entreprise, l'alternance études-travail ainsi que la formation des adultes à distance par l'utilisation des technologies de l'information. Les politiques de formation devraient tenir compte des difficultés d'accès et de la participation aux formations, et être judicieusement ciblées (OCDE, 2001). Certaines de ces mesures sont déjà en application au Nunavik. Toutefois, il y aurait encore largement place pour une généralisation de ces mesures. De plus, une évaluation de l'application de ces mesures serait utile pour en vérifier l'impact.

6.1.2. *L'emploi*

La Suède a adopté une politique qui prévoit la mise en place des conditions nécessaires pour prolonger la vie professionnelle et accroître l'égalité entre les sexes face au marché du travail. La Suède prévoit aussi réduire la mauvaise santé au travail, améliorer les soins de longue durée, rendre la société plus accessible aux personnes handicapées et faire échec à l'itinérance. Le Royaume-Uni a mis en place des mesures afin de faciliter l'accès au travail (CNBES, 2007). Enfin l'OCDE recommande de favoriser la coordination entre l'éducation, les politiques de l'emploi et la protection sociale (OCDE, 2001).

Dans ce domaine, les défis seraient immenses pour le Nunavik. D'abord, il est nécessaire de maintenir un rythme rapide de création d'emplois afin de parvenir à absorber toutes les personnes qui entrent sur le marché du travail : en soi, cela est un défi majeur. Dans le contexte où l'espérance de vie est faible, et où la mobilité professionnelle est élevée, et où le nombre d'entrants dans le marché du travail est élevé, il n'est pas du tout certain que des mesures visant à prolonger la vie professionnelle aient des impacts notoires sur la réduction de la pauvreté au Nunavik. Enfin, il semble que l'accroissement de l'itinérance, de la détresse visible par les demandes de nourriture par exemple, posent des défis importants au Nunavik. S'il est vrai que la pauvreté augmente au Nunavik, comme le suggère les données de l'Institut de la Statistique du Québec, ces défis devraient aller s'accroissant au cours des années à venir.

6.1.3. *L'insécurité alimentaire*

L'une des manifestations de la pauvreté est le manque de nourriture. C'est pour cette raison que Sachs (2005) recommande aux pays en développement de fournir des repas scolaires gratuits à tous les enfants, en utilisant pour cela des aliments produits localement, et en leur donnant aussi des rations à emporter à domicile. Parallèlement, il leur recommande de mettre en œuvre des programmes nutritionnels communautaires à l'intention des femmes enceintes et de celles qui allaitent. Il propose également de faciliter l'accès à des compléments alimentaires produits localement, et de fournir des micronutriments supplémentaires aux femmes qui allaitent et aux enfants de moins de 5 ans (Sachs, 2005 :32-33).

Plusieurs programmes de cette nature existeraient déjà au Nunavik. Une évaluation plus précise quant à leur existence, à leur étendue, à leur utilisation et à leur impact serait toutefois nécessaire.

6.1.4. *La santé*

Les pays en développement ont été encouragés à éliminer les droits à payer par les citoyens pour obtenir des soins de santé de base et à accroître l'information disponible concernant les services de santé, y compris les services de planification familiale (Sachs, 2005 :32-33). La Suède a mis en place une politique d'assistance sociale couvrant les soins de généraux de santé et de bien-être, une sécurité financière en cas de maladie, une assurance d'invalidité de vieillesse, et ainsi de suite. L'Irlande a aussi une politique nationale visant l'amélioration des services dans les domaines de la santé, de l'éducation et du logement (CNBES, 2007).

Ici encore, les défis pour le Nunavik sont immenses. En effet, malgré la gratuité des services de santé, les politiques d'assistance sociale ne parviendraient pas à assurer un revenu de base favorisant le maintien d'une bonne santé.

6.1.5. *Le bien-être*

Pour favoriser le bien-être, les pays en développement ont également été encouragés à appuyer l'amélioration des zones de taudis, à utiliser les terrains publics inoccupés pour la création de logements décentes à loyer modique, à élargir l'accès à l'électricité, à l'eau potable et aux moyens d'assainissement notamment dans les hôpitaux, les écoles, et les autres

établissements de services sociaux (Sachs, 2005 :32-33).

L'OCDE suggère de favoriser l'organisation locale de la santé permettant la prise en charge des personnes âgées à proximité de leur famille et dans leur environnement habituel (OCDE, 2001).

Au Nunavik, l'amélioration du bien-être commande un effort majeur et soutenu principalement pour l'amélioration du logement et de la qualité de l'eau destinée à la consommation.

6.1.6. *L'égalité et l'autonomisation des femmes*

De même, les pays en développement ont été encouragés à réformer – ou à appliquer effectivement – la législation de manière à garantir aux femmes et aux filles l'exercice du droit de propriété et du droit d'hériter, à favoriser l'exercice d'un rôle central dans la formulation et l'application des stratégies de réduction de la pauvreté, notamment dans les administrations locales (Sachs, 2005 :32-33).

De son côté, l'Union européenne recommande de promouvoir la cohésion sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que l'égalité des chances par des politiques de protection sociale et d'inclusion sociale adéquates, accessibles, financièrement viables, adaptables et efficaces (CNBES, 2007). Dans cette optique l'Irlande a mis en œuvre une politique nationale d'intégration fondée sur les principes de l'égalité et sur l'inclusion sociale et politique visant à améliorer la condition socio-économique des femmes, leur bien-être et leur participation au processus décisionnel et à la société civile (CNBES, 2007).

Au Nunavik, plusieurs initiatives ont visé et visent toujours l'égalité des statuts entre les femmes et les hommes. Les problèmes de violence, en particulier la violence à l'endroit des femmes et des enfants, mais également la violence entre hommes, requièrent des efforts majeurs et soutenus.

6.1.7. *La protection familiale*

De manière à améliorer la protection des familles, des pays ont convenu d'accroître l'aide fiscale, d'assouplir les heures de travail des parents, de renforcer les collectivités en faveur des enfants (OCDE, 2001). Ainsi le Royaume-Uni assure des crédits d'impôt aux familles avec enfants et des augmentations de la pension de base de l'État. L'Irlande a une politique mettant l'accent sur le développement des jeunes enfants, l'amélioration de l'éducation et que le soutien au revenu des familles (CNBES, 2007).

Au Nunavik, il existe déjà certaines mesures fiscales favorisant les familles, comme des crédits d'impôts pour enfants (d'application universelle), et comme des crédits remboursables pour les résidents du Nord (d'application régionale). Néanmoins, il semble qu'une évaluation de l'efficacité de ces mesures serait nécessaire, en particulier parce que le contexte du Nunavik – les prix élevés en particulier – pourrait en limiter les impacts.

6.1.8. *La gouvernance*

L'Union européenne a demandé à ses membres de promouvoir une bonne gouvernance, la transparence et la participation des parties concernées à la conception, à l'exécution et au suivi de la surveillance de la politique (CNBES, 2007). La Suède prévoit d'améliorer la

coordination entre les autorités locales, régionales et nationales. Les premières étapes furent de créer une commission dont le travail se concentre sur les utilisateurs « vulnérables » des services publics et d'instaurer la reddition de comptes du gouvernement à la population (CNBES, 2007).

Les efforts pour améliorer l'autonomie politique régionale conduiront sous peu à la création du Gouvernement du Nunavik. Il serait toutefois naïf de croire que la transformation de la structure de décision aura des impacts immédiats sur la situation socio-économique de la population du Nunavik. Un examen des champs de compétence des nouvelles institutions, ainsi que des moyens qui seront mis à leur disposition, serait requis pour évaluer leur impact potentiel sur la pauvreté au Nunavik.

6.1.9. *Conclusion*

En somme, plusieurs mesures proposées par les institutions internationales et mises en œuvre par certains pays, y compris dans des pays en développement, trouvent des parallèles à l'échelle du Nunavik. Cependant, il n'existe pas, au Nunavik, d'inventaire des mesures de réduction de la pauvreté. Il n'existerait pas non plus, à notre connaissance, d'efforts systématiques et concertés pour réduire la pauvreté, mais certaines mesures plus ou moins autonomes, plus ou moins articulées, et plus ou moins adaptées au contexte régional.

Il ressort de cet examen sommaire qu'un approfondissement des pratiques actuelles qui favoriseraient la réduction de la pauvreté au Nunavik, dans les domaines de l'éducation, l'emploi, l'insécurité alimentaire, la santé, le bien-être, l'égalité des femmes, la protection

des familles et la gouvernance, serait un préalable nécessaire à mise au point d'une Stratégie de lutte à la pauvreté.

6.2. Plan d'action de lutte contre la pauvreté au Canada

Au Canada, il n'existe pas de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Seules deux provinces ont adopté des stratégies, le Québec et Terre-Neuve et Labrador. Nous examinerons seulement ici la stratégie québécoise, parce qu'elle est détaillée, et parce qu'elle a fait l'objet d'évaluations. La documentation concernant la stratégie de Terre-Neuve et Labrador ne nous permettrait que d'en énoncer les grandes lignes.

6.2.1. Québec

Le Québec a adopté en 2002 une loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Son objectif était que le Québec atteigne les niveaux les plus bas de pauvreté parmi les sociétés industrialisées d'ici 2013. Il prévoyait un plan d'action, présenté en 2004, comportant 4 axes principaux, eux-mêmes déclinés en 47 mesures.

Le premier axe est d'améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté en : ajustant annuellement les prestations d'assistance-emploi; assouplissant les règles de comptabilisation des actifs dans le cadre du programme d'assistance-emploi; protégeant la prestation à laquelle une personne a droit dans le cadre du même programme; offrant à toutes les familles une exemption partielle des revenus de pension alimentaire pour les enfants dans le cadre du même programme; finançant le réseau québécois de crédit communautaire; révisant annuellement le salaire minimum en fonction de l'évolution de la rémunération moyenne

au Québec; appuyant les travailleurs à faible revenu par la mise en place d'une prime au travail; augmentant l'allocation minimale d'aide à l'emploi accordée aux prestataires de l'assistance-emploi; favorisant une « mise en mouvement » rapide des nouveaux demandeurs de l'assistance-emploi aptes au travail; en augmentant la participation et améliorant l'accès à des mesures d'aide à l'emploi accordée pour les groupes les plus touchés par la pauvreté; soutenant l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes et des minorités visibles; établissant un régime particulier de soutien du revenu pour les personnes ayant des limitations importantes à l'emploi; augmentant le nombre de logements sociaux et abordables et accélérant leur réalisation; accordant des suppléments au loyer à 5 276 ménages pour atténuer les effets de la pénurie de logements; adaptant le logement de plus de 6 000 personnes handicapées; adoptant un cadre de gestion intégré pour offrir des services de soutien communautaire en logement social; favorisant le développement d'initiatives communautaires en matière d'habitation; améliorant l'offre de services destinée aux personnes sans-abri ou qui risquent de le devenir; misant sur la contribution des organismes communautaires; poursuivant le soutien à la mise en œuvre de projets d'approvisionnement alimentaire dans les communautés locales et les milieux défavorisés; poursuivant le soutien à la réalisation de mesures d'aide alimentaire ponctuelles, notamment en faveur des enfants; et en améliorant l'accès aux médicaments pour les personnes ayant un faible revenu.

Le deuxième axe est de prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en :

développant le potentiel des personnes; mettant en place un soutien aux enfants aidant davantage les familles à faible revenu; favorisant le développement des enfants en provenance des milieux défavorisés, en facilitant leur accès à des services de garde éducatifs de qualité; offrant des services intégrés en périnatalité et en petite enfance pour les familles vivant en contexte de vulnérabilité; soutenant l'innovation et l'intégration des activités de prévention auprès des jeunes enfants (de 0 à 6 ans); expérimentant le programme « Famille, école et communauté : ensemble pour la réussite scolaire »; implantant le programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés; soutenant le réseau scolaire dans le développement de l'aide aux devoirs et aux leçons; soutenant le réseau scolaire dans le développement du mentorat au secondaire pour favoriser la réussite scolaire; assurant la qualification des jeunes provenant des centres de jeunesse; intervenant en faveur des jeunes en grande difficulté dans les territoires de CLSC; adaptant les services de formation et d'accompagnement aux besoins des jeunes, décrocheuses et décrocheurs scolaires ou faiblement scolarisés, âgés de 16 à 24ans; encourageant l'acquisition d'une première qualification en favorisant la conciliation travail et études; offrant des solutions de rechange à l'assistance – emploi aux jeunes de moins de 25 ans et sans contraintes à l'emploi; mettant en œuvre une entente interministérielle pour le développement des jeunes; se dotant d'un « engagement jeunesse » en faveur des jeunes de 16 à 24 ans sous-scolarisés ou sans emploi; et en soutenant des initiatives socio-communautaires contribuant à favoriser la participation sociale des personnes

aînées à faible revenu.

Le troisième axe est de favoriser l'engagement de l'ensemble de la société en : investissant au service des initiatives des milieux grâce au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS); en convenant des secteurs et des territoires prioritaires d'intervention et soutenir des actions à l'échelle de la région; soutenant l'émergence de stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur les territoires prioritaires d'intervention; amenant les ministères et les organismes concernés à établir les ressources consacrées aux territoires prioritaires d'intervention convenus avec les régions et les villes, et à déterminer des attentes de résultats sur ces territoires; et en luttant contre les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté.

Enfin le quatrième axe est d'assurer la cohérence et la constance de l'action en : évaluant l'impact des propositions de nature législative ou réglementaire sur le revenu des personnes en situation de pauvreté; en assurant un pilotage interministériel efficace et coordonné; en intensifiant les échanges avec le Gouvernement du Canada; en intensifiant le dialogue avec les nations autochtones et en soutenant l'émergence de stratégies locales dans les villages et réserves.

Selon le Bilan de la troisième année publiée par le Gouvernement du Québec en 2007, toutes les mesures auraient alors été mises en œuvre, et auraient globalement pour effet de contribuer au recul relatif de la pauvreté. Toutefois, une lecture détaillée des données comprises dans ce Bilan laisse croire que les effets du Plan d'action seraient plus mitigés.

6.2.2. Conclusion

Les axes de la stratégie québécoise comportent de nombreuses mesures qui seraient pertinentes dans le contexte du Nunavik. Elles sont si nombreuses toutefois que leur adoption et leur mise en œuvre exigeraient un effort collectif majeur et coordonné, mobilisant les organisations publiques, citoyennes et privées. Par ailleurs, les troisième et quatrième axes sont particulièrement pertinents à la situation du Nunavik. En effet, selon les résultats obtenus ici quant à l'incidence de la pauvreté, le Nunavik devrait être désigné comme territoire prioritaire d'intervention; et les initiatives qui pourraient être entreprises, et les pratiques qui pourraient être renforcées, devraient l'être avec un souci de cohérence et de constance.

7. MESURES PROPOSÉES CONTRE LA PAUVRETÉ AU NUNAVIK

Les rares études portant spécifiquement sur la situation de la pauvreté au Nunavik ont donné lieu à des recommandations dont nous ferons état ici.

7.1. Mesures proposées par Vanier et Grey (1998)

L'étude de Vanier et Grey contient une série de recommandations qui reposent sur une vision globale des causes de la pauvreté. Elle proposait de : créer un comité-conseil de lutte contre la pauvreté; de développer des programmes de formation en harmonie avec la culture inuit en vue de freiner le décrochage scolaire; de favoriser l'intégration professionnelle des Inuit tout en protégeant leur ascension sur le marché du travail; de reconnaître le rôle essentiel des activités traditionnelles et d'augmenter l'aide aux chasseurs; de créer des formations pour les non-Inuit afin qu'ils puissent apprendre la culture inuit; de contrôler l'élévation des prix au Nunavik; de sensibiliser la population sur le paiement régulier du loyer; d'enseigner les outils d'une bonne gestion budgétaire; de prendre des mesures de prévention du décrochage scolaire; de donner plus de subventions aux adultes aux études; de développer un système de garderie pour les parents aux études; d'intégrer les adultes dans les écoles avec des services d'accompagnement et d'orientation; de rendre l'éducation plus accessible; de donner des cours « self esteem », « self confidence », « self assertiveness » pour la prévention du décrochage scolaire et la préparation au marché du travail; de faire des études sur les causes du décrochage scolaire; enfin de

favoriser l'implication des parents dans les activités pédagogiques.

7.2. Mesures proposées par Chabot (2004)

À la suite de son étude de 2004, Marcelle Chabot a formulé une série de propositions afin de lutter contre la pauvreté au Nunavik. En général, la perspective de Chabot est aussi globale que celle de Vanier et Grey; néanmoins, la plupart de ses propositions se distinguent de celles de Vanier et Grey principalement parce qu'elles accordent une importance considérable à l'alimentation.

Ces mesures sont les suivantes : réduire les inégalités salariales en réajustant les salaires au coût de la vie et favoriser l'égalité salariale entre les hommes et les femmes; sensibiliser les femmes à leurs droits; reconnaître le rôle essentiel des activités traditionnelles et donner plus d'aides aux chasseurs; favoriser l'accès aux logements sociaux; encourager les programmes d'éducation en bas âge; promouvoir une alimentation adaptée aux circonstances matérielles et aux goûts locaux.; promouvoir la nourriture produite localement; encourager les initiatives communautaires d'aide alimentaire et matérielle, et évaluer ces initiatives; encourager la recherche et l'évaluation; établir un seuil de faible revenu approprié au Nunavik tout en redéfinissant la pauvreté selon le coût de la vie au Nunavik; augmenter le personnel travaillant sur la pauvreté afin que cette question ne relève plus exclusivement du domaine de la santé; enfin, suivre la situation de l'insécurité alimentaire au Nunavik.

Certaines des propositions de ces auteurs ont déjà été réalisées, en tout

ou en partie. Par exemple, il existe désormais des services de garde à l'enfance dans toute la région; par exemple encore, l'aide aux chasseurs obtenue dans le cadre du Programme d'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage a été bonifiée, du moins ces dernières années, par des contributions du Gouvernement du Québec que l'Administration régionale Kativik a employées à réduire le prix des équipements, et par des contributions additionnelles de la Société Makivik.

Mais la plupart des propositions de Grey et Vanier et celles de Chabot nous semblent encore tout à fait appropriées, et elles pourraient être une source d'inspiration pour la conception d'une stratégie globale de lutte à la pauvreté au Nunavik. Il est remarquable de constater que Chabot avait déjà identifié la nécessité d'établir un Seuil de faible revenu approprié au Nunavik : 5 ans plus tard, nous parvenons exactement à la même conclusion.

7.3. Mesures proposées par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (2007)

Enfin, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a proposé des mesures visant non pas directement la lutte à la pauvreté, mais visant plutôt à corriger la situation de la jeunesse au Nunavik. Certaines de ces recommandations sont toutefois pertinentes à considérer dans une éventuelle stratégie globale de lutte à la pauvreté au Nunavik, puisque plusieurs des domaines touchés par ces mesures sont liées à la pauvreté.

La Commission propose : que les CLSC mettent sur pied un programme de dépistage et de prévention de la

négligence chez les enfants de la naissance à 5 ans; que les CLSC offrent ou maintiennent, le cas échéant et en conformité avec leur mandat, des services sociaux aux enfants de la naissance à 18 ans, ainsi qu'à leurs familles; que la Commission scolaire Kativik en collaboration avec la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik et la société Makivik implante des services sociaux en milieu scolaire; que la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik implante des programmes de traitements spécialisés sur les dépendances aux drogues et à l'alcool sur les abus physiques et sexuels et en matière de santé mentale; que la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik développe des mécanismes de coordination régionale et de mobilisation des partenaires visant à améliorer les capacités parentales, prévenir et traiter la toxicomanie, prévenir les situations de négligence, d'abus physique et sexuel ainsi que les troubles du comportement.

La pertinence d'intégrer ces propositions dans une Stratégie de lutte contre la pauvreté au Nunavik devrait faire partie d'une discussion large mobilisant tous les acteurs du Nunavik, dans la perspective de cet effort collectif et coordonné que nous avons évoqué.

8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

8.1. Les définitions de la pauvreté

Au cours de cet examen, nous avons dû nous limiter à mesurer la pauvreté au Nunavik sous son aspect économique. Toutefois, nous savons que la pauvreté est un phénomène plus complexe que la seule mesure du revenu des ménages, lesquels ne pourraient être qualifiés de « pauvres » que lorsqu'ils se trouvent sous l'un ou l'autre des divers seuils de revenus. L'examen des connaissances accumulées concernant la pauvreté dans le monde, et celles concernant les stratégies de lutte à la pauvreté, démontre l'importance de considérer non seulement le revenu des ménages, mais encore les conditions associées à la pauvreté, comme la santé, l'éducation, le logement, les inégalités de conditions selon le sexe, l'âge, l'ethnie, sans parler des dimensions subjectives comme le sentiment de privation, et ainsi de suite.

Par conséquent, nous recommandons qu'une perspective large, comme celles que proposent les définitions de la Banque Mondiale (2001) ou de Harrington (1963), soit adoptée pour orienter les recherches futures, et pour concevoir une Stratégie de lutte à la pauvreté au Nunavik.

8.2. La pauvreté dans le monde et au Nunavik

La pauvreté est un phénomène très répandu dans le monde, et touchait plus d'un milliard d'individus en 2001. Le chiffre aurait grimpé de façon dramatique depuis que l'économie mondiale est plongée dans une crise sévère.

Dans beaucoup de pays du Tiers-Monde, la pauvreté atteint des niveaux extrêmes et présente des manifestations affolantes (famine, épidémie, déplacement, etc.), que l'on ne saurait assimiler aux niveaux atteints et aux manifestations enregistrées dans les pays les plus riches.

Au Canada, le phénomène existe néanmoins. Au début des années 2000, il touchait quelque 16% des ménages canadiens et de 9 à 10% des ménages du Québec.

Il ressort de notre étude qu'au Nunavik, le taux de pauvreté est plus élevé – jusqu'au triple – que dans l'ensemble du Québec et du Canada. Suivant les années et les seuils les plus sévères que nous avons pu appliquer aux données existantes, la pauvreté au Nunavik affecte de 20% à 30% des ménages privés. En considérant des seuils de « budget de confort minimum », cette proportion atteint quelque 44% des ménages privés.

Mais la pauvreté au Nunavik ne présente pas, du moins selon ce que cette étude permet de constater, des visages spécifiques. Au Nunavik comme ailleurs au Canada et au Québec, les autochtones et les familles monoparentales, par exemple, sont particulièrement touchés par la pauvreté; au Nunavik comme ailleurs, on enregistre chez les ménages pauvres des carences alimentaires et des logements inappropriés (du moins en nombre au Nunavik), et l'on peut soupçonner qu'ils présentent également un faible niveau de scolarité. De plus, il existe des incidences de pauvreté de même amplitude à celle mesurée pour le Nunavik par exemple dans certains quartiers défavorisés de Montréal.

Ce qui distingue peut être le Nunavik est

l'ampleur de certaines conditions associées à la pauvreté, comme la faible scolarité, le poids des dépenses alimentaires dans le budget familial, la proportion des familles monoparentales, l'ampleur du chômage, la rémunération statistiquement plus basse des Inuit par rapport aux non-Inuit, la structure démographique, et ainsi de suite. Toutefois, nous ne pouvons en ce domaine que spéculer, puisque les résultats dont nous disposons ne nous permettent pas de parvenir à des certitudes, ni à des comparaisons valides, au sujet de ces visages « spécifiques » de la pauvreté au Nunavik.

Par conséquent, nous recommandons que les recherches futures, conçues pour alimenter la réflexion au sujet d'une Stratégie de lutte à la pauvreté, tente systématiquement d'identifier l'importance de ces diverses conditions associées à la pauvreté au Nunavik.

Néanmoins, une pareille photographie demeurera insuffisante pour orienter une stratégie de lutte à la pauvreté qui puisse être efficace dans le contexte du Nunavik. Il est nécessaire, nous semble-t-il, de comprendre adéquatement les fondements du phénomène lui-même et ses manifestations concrètes au Nunavik.

Les déterminants de la pauvreté sont multiples. Deux théories principales proposent des explications à cet égard. L'approche « structurelle » suggère que des forces sociales – la classe, le genre, l'ethnicité, l'occupation, le niveau d'éducation, et ainsi de suite – déterminent la distribution des ressources dans une société donnée, et sont à la source de la pauvreté.

L'approche « culturaliste » suggère, quant à elle, que la pauvreté se transmet d'une génération à l'autre sur le mode d'une « culture de la pauvreté »; selon cette approche, les mesures d'aide sociale visant à combattre la pauvreté ne parviennent jamais à l'éradiquer parce que, sur la base de cette culture de la pauvreté, elles génèreraient une « culture de la dépendance ». Pour les tenants de l'approche structurelle, cette culture – de la pauvreté, de la dépendance – n'est pas une des causes de la pauvreté, mais une conséquence de la distribution inégale des ressources.

Les recommandations qui ont été faites à ce sujet au Nunavik, celles de Vanier et Grey, de Chabot et de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, mettent l'accent sur une pluralité d'interventions touchant ces « forces sociales », dont la culture. Elles suggèrent ainsi l'importance d'interventions pour contrôler les prix à la consommation, pour accroître la sécurité alimentaire, le niveau d'éducation, les conditions de santé et de logement, la capacité d'exercer ses droits, pour soutenir la culture et les initiatives communautaires qui en sont tributaires, et ainsi de suite. Elles renforcent cette conviction que nous avons : il nous semble indispensable de comprendre les fondements et les manifestations concrètes de la pauvreté au Nunavik afin de pouvoir adopter une perspective globale appropriée dans les circonstances.

Par exemple, l'expérience vécue au Nunavik ne correspond pas à la pauvreté absolue, situation dans laquelle une personne ou une famille souffre de malnutrition chronique parce qu'elle ne dispose pas de la nourriture suffisante. Si tel était le cas, la stratégie

devrait impérieusement mettre l'accent sur la survie matérielle. Elle correspond sans doute très généralement à la pauvreté relative, qui décrit une mesure d'iniquité, et qui permet de qualifier de « pauvre » une personne ou une famille qui manque des ressources de base nécessaires pour maintenir des conditions de vie décentes, notamment en matière de logement et de santé. Dans ce genre de situation, la stratégie serait tout autre.

Dans quelle mesure les pauvres se privent-ils effectivement de nourriture, de vêtements, de transport, de biens de consommation courante, de logements adéquats pour vivre une vie individuelle et familiale harmonieuse? Quels sont leurs rapports à l'éducation dans un contexte de surpeuplement? Les pauvres d'aujourd'hui reproduisent-ils la condition de générations antérieures? Comment cela se produit-il, et est-il vécu? Ou bien y a-t-il des individus et des familles qui demeurent pauvres malgré leurs efforts pour gagner leur vie? Comment expliquer que, malgré le respect que l'on voue aux personnes âgées, une portion importante de celles-ci manque d'argent, de nourriture, de soutien?

Par conséquent, nous recommandons d'accroître les connaissances concernant les fondements et les manifestations de la pauvreté au Nunavik. Nous recommandons qu'une enquête qualitative lève le voile sur ces questions. Cette enquête permettrait de recueillir, sur une base volontaire, des témoignages de personnes directement touchées et de personnes intervenant auprès de personnes directement touchées. Elle conduirait à un portrait de la réalité vécue, et servirait

d'information essentielle additionnelle pour alimenter une Stratégie de lutte à la pauvreté au Nunavik.

8.3. Limites des résultats obtenus

Les résultats obtenus jusqu'ici, nous l'avons dit, sont les approximations les plus vraisemblables auxquelles nous pouvons parvenir avec les indicateurs et les données dont nous disposons. Les taux minimaux sont directement empruntés à l'Institut de la Statistique du Québec. Ils demeurent néanmoins des approximations, car la méthode utilisée par l'Institut pour fixer les seuils de faible revenu ne rend pas compte des prix à la consommation élevé au Nunavik. C'est pourquoi nous les avons considérés comme des taux minimum, en plus de tenir compte du fait que les résultats inférieurs auxquels nous ont conduit nos propres calculs étaient sous-estimés. Les taux maximaux sont également des approximations puisqu'ils reposent sur des sommations de nombres aléatoirement arrondis par Statistique Canada (qui peuvent aussi bien conduire à des résultats sous-estimés que sur-estimés), et puisqu'ils reposent sur des seuils qui ne correspondent pas exactement aux tranches de revenu dont nous disposons (et qui produisent des résultats sous-estimés), et ce, même s'ils tiennent compte approximativement des prix à la consommation du Nunavik.

Mais ces limites peuvent être dépassées. Premièrement, une révision des indicateurs pourrait permettre de sélectionner, parmi ceux-ci, sont qui sont les mieux appropriés dans le contexte, qui permettrait une comparaison rigoureusement valide pour la période la plus récente possible entre le Nunavik et le Québec. Cette

révision pourrait être effectuée avec la collaboration de l'Institut de la Statistique du Québec, du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de leur spécialiste respectif (Morasse 2005, Morin 2006).

Deuxièmement, des analyses en profondeur des données disponibles pourraient être réalisées en collaboration avec Statistique Canada et l'Institut de la Statistique du Québec. Ces analyses devraient porter en priorité sur les données du Recensement de 2006, de celles de l'Enquête post-censitaire sur les Peuples autochtones incluant le Supplément arctique. Des compilations réalisées « sur mesure » à partir des fichiers originaux pourraient permettre d'obtenir des mesures précises correspondant aux indicateurs révisés.

Par conséquent, nous recommandons que les recherches futures, conçues pour alimenter la réflexion au sujet d'une Stratégie de lutte à la pauvreté, réalisent des ajustements des indicateurs et des seuils de pauvreté, avec la collaboration de l'Institut de la Statistique du Québec, du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et réalisent de tels analyses en profondeur en utilisant les fichiers détaillés de Statistique Canada, avec la collaboration de Statistique Canada et de l'Institut de la Statistique du Québec.

8.4. Politiques publiques et stratégie pour le Nunavik

Toutes les stratégies examinées dans le cadre de cette étude présentent ce point commun d'une approche globale face au phénomène de la pauvreté. Elles portent, en leur fondement même, la

conviction que l'on ne saurait vaincre la pauvreté par une seule approche « économique », que par une seule amélioration sur le revenu des ménages vulnérables.

Nous croyons qu'un relèvement des revenus est une condition nécessaire pour lutter contre la pauvreté au Nunavik. Par exemple, il nous semble indispensable que les prestations de vieillesse ou d'aide sociale versées aux résidents du Nunavik soient majorées pour permettre aux ménages de faire face aux prix à la consommation notoirement plus élevés au Nunavik.

Toutefois, ce genre d'initiatives ne peut éradiquer la pauvreté, sans être accompagnées d'initiatives concernant les autres conditions majeures qui sont associées à la pauvreté, comme la santé, l'éducation, le logement, les prix à la consommation.

En examinant les stratégies adoptées pour lutter contre la pauvreté dans le monde, nous avons constaté que la plupart des conditions de base rencontrées dans les pays du Tiers-Monde sont éloignées de celles ayant cours au Nunavik, qui ne connaît pas la famine, qui ne connaît pas la non-scolarisation systématique des fillettes, et ainsi de suite. L'examen de ces stratégies, tout comme l'examen de celle du Gouvernement du Québec, ont également montré qu'il existe en fait une myriade d'initiatives qui sont déjà mises en place, ou amorcées, au Nunavik. Le Nunavik ne part donc pas d'une page blanche. Mais pour rendre ces initiatives plus efficaces, nous devons également tirer de ces examens qu'il est impérieux que ces initiatives soient concertées, cohérentes entre elles, en plus d'être bonifiées par des initiatives additionnelles qui seront inspirées des

constations des recherches futures. Cette concertation concerne tous les acteurs du Nunavik qui voient quotidiennement la pauvreté, qui connaissent des ménages pauvres, qui interviennent auprès d'eux : pouvoirs publics, associations citoyennes, entreprises privées y compris.

En effet, même si les travaux que nous avons recommandés jusqu'ici permettront d'obtenir des mesures valides de l'incidence de la pauvreté au Nunavik, ainsi qu'une connaissance approfondie des segments de la population qui en sont les plus affectés, des fondements et des manifestations concrètes de la pauvreté au Nunavik, toutes ces connaissances demeureront insuffisantes sans une mobilisation de la collectivité pour s'attaquer à la situation.

Par conséquent, nous recommandons que l'élaboration et l'adoption d'une Stratégie de lutte à la pauvreté soit réalisée à l'occasion de Forums sur la pauvreté au Nunavik.

À ces Forums seraient invités les représentants de toutes les organisations publiques et parapubliques, les associations citoyennes, charitables et ethniques, les groupes d'intérêt, les groupes professionnels, les Églises et les entreprises qui côtoient régulièrement la pauvreté. Ils seraient saisis des résultats des travaux de recherche que nous recommandons. Grâce à leur connaissance, ils seraient en mesure de fournir les données nécessaires pour inventorier les mesures sectorielles actuellement en vigueur pour lutter contre la pauvreté, pour identifier leurs avantages, leur efficacité et leurs

limites. Ils seraient également tous appelés à témoigner de la réalité vécue de la pauvreté au Nunavik, et à partager leurs réflexions concernant de possibles solutions.

Ces apports seraient ensuite exposés dans un rapport synthétique; celui-ci ferait état de la situation (incidence, fondements, manifestations), et proposerait une Stratégie de lutte à la pauvreté au Nunavik. La Stratégie ferait l'objet de larges consultations, et serait ensuite débattue lors de la tenue d'un second Forum, puis serait enfin adoptée pour être soumise aux instances appropriées.

9. TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 Sources de données pour estimer la pauvreté au Nunavik, 2000 et 2005

Source	Concept	Définition	Année
Statistique Canada Recensement -----	Ménage privé	Personne ou groupe de personnes occupant un même logement	2000 2005
Statistique Canada Recensement 2001	Famille de recensement	Couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple vivant en union libre peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les "enfants" dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence de parents.	2000
Statistique Canada Recensement 2006	Famille économique	Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. La famille économique peut comprendre un plus grand nombre de personnes que la famille de recensement.	2005

Source: • Statistique Canada. *Dictionnaire du recensement 2001*.

Tableau 2 Revenus des ménages privés, par tranche de revenus sélectionnées, valeurs obtenues, maximales et minimales, Nunavik, 2000 et 2005
(%)

Tranche de revenus \$	2000			2005		
	Valeur obtenue	Valeur maximale	Valeur minimale	Valeur obtenue	Valeur maximale	Valeur minimale
Moins de 10,000	3,69	5,07	2,30	2,43	3,64	1,21
Moins de 20 000	13,59	16,36	10,83	7,89	10,32	5,47
Moins de 30 000	26,27	30,41	22,12	15,18	18,83	11,54
Moins de 40 000	38,25	43,78	32,72	23,48	28,34	18,62

Source: • Calculs dérivés de: Profile of Income of Individuals, Families and Households, Social and Economic Characteristics of Individuals, Families and Households, Housing Costs, and Religion, for Canada, Provinces, Territories, Census Divisions and Census Subdivisions, 2001 Census. Statistique Canada, consulté sur l'Internet le 7 mai 2009: <http://www12.statcan.ca/english/census01/products/standard/profiles/RetrieveProfile.cfm?Temporal=2001&PID=56200&METH=1&APATH=1&IPS=95F0492XCB2001001&PTYPE=0&THEME=0&FREE=0&AID=0&OCUS=0&VID=0&GC=0&GK=0&SC=1&CPP=99&SR=1&RL=&RPP=9999&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0&GID=428082>; et de: Profile for Canada, Provinces, Territories, Census Divisions and Census Subdivisions, 2006 Census. Statistique Canada, consulté sur l'Internet le 7 mai 2009: <http://www12.statcan.gc.ca/english/census06/data/profiles/release/RetrieveProductTable.cfm?TPL=RETR&ALEVEL=3&APATH=3&CATNO=&DETAIL=0&DIM=&DS=99&FL=0&FREE=0&GAL=0&GC=99&GK=NA&GRP=1&IPS=&METH=0&ORDER=1&PID=94533&PTYPE=89103&RL=0&S=1&ShowAll=No&StartRow=1&SUB=0&Temporal=2006&Theme=81&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&GID=773524>

Note: • Le ménage privé est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes occupant un même logement.
Source: Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement 2001*.

Tableau 3 Revenu des familles de recensement, par tranches de revenus sélectionnées, valeurs obtenue, maximale et minimale, Nunavik, 2000.
(%)

Tranche de revenus \$	Valeur obtenue	Valeur maximale	Valeur minimale
Moins de 10 000	7,93	9,38	6,49
Moins de 20 000	23,32	26,20	20,43
Moins de 30 000	36,30	40,63	31,97
Moins de 40 000	50,00	55,77	44,23

Source: • Profile of Income of Individuals, Families and Households, Social and Economic Characteristics of Individuals, Families and Households, Housing Costs, and Religion, for Canada, Provinces, Territories, Census Divisions and Census Subdivisions, 2001 Census. Statistique Canada, consulté le 6 mai sur l'Internet:
<http://www12.statcan.ca/english/census01/products/standard/profiles/RetrieveProfile.cfm?Temporal=2001&PID=56200&METH=1&APATH=1&IPS=95F0492XCB2001001&PTYPE=0&THEME=0&FREE=0&AID=0&FOCUS=0&VID=0&GC=0&GK=0&SC=1&CPP=99&SR=1&RL=&RPP=9999&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0&GID=428082>

Note: • La famille de recensement est un couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple vivant en union libre peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les "enfants" dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence de parents. Source: Statistique Canada, Dictionnaire du Recensement de 2001.

Tableau 4 Revenu des familles économiques, par tranches de revenus sélectionnées, valeurs obtenue, maximale et minimale, Nunavik, 2005
(%)

Tranche de revenus \$	Valeur obtenue	Valeur maximale	Valeur minimale
Moins de 10 000	1,50	3,00	0,00
Moins de 20 000	6,50	9,50	3,50
Moins de 30 000	14,00	18,50	9,50
Moins de 40 000	23,25	29,25	17,25

Source: • Profile for Canada, Provinces, Territories, Census Divisions and Census Subdivisions, 2006 Census. Statistique Canada, consulté le 7 mai sur l'Internet:
<http://www12.statcan.gc.ca/english/census06/data/profiles/release/RetrieveProductTable.cfm?TPL=RETR&ALEVEL=3&APATH=3&CATNO=&DETAIL=0&DIM=&DS=99&FL=0&FREE=0&GAL=0&GC=99&GK=NA&GRP=1&IPS=&METH=0&ORDER=1&PID=94533&PTYPE=89103&RL=0&S=1&ShowAll=No&StartRow=1&SUB=0&Temporal=2006&Theme=81&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&GID=773524>

Note: • La famille économique est un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. La famille économique peut comprendre un plus grand nombre de personnes que la famille de recensement. Source: Statistique Canada, Dictionnaire du recensement 2001.

Tableau 5 Revenu familial médian, Nunavik, 2000 et 2005
(\$)

Année	Revenu médian	50% du revenu médian
2000	39 328	19 664
2005	54 528	27 264

Sources: • Statistics Canada. Families and Households, Communities Profile, 2006; Statistics Canada. Families and Households, Communities Profile, 2001; repérés sur Nunivaat.org. Le calcul ne tient pas compte de la composition de la famille, ni de la pondération qui devrait s'appliquer pour établir la Mesure du faible revenu.

Tableau 6 Nombre de ménages privés, de personnes dans les ménages privés et nombre moyen de personnes dans les ménages privés, par village, Nunavik, 2001.
(N)

Villages	Nombre de ménages privés	Nombre de personnes dans les ménages privés	Nombre moyen de personnes dans les ménages privés
Akulivik	95	470	4,9
Aupaluk	45	155	3,6
Inukjuak	290	1 290	4,5
Ivujivik	60	300	5,0
Kangiġsualujjuaq	135	710	5,1
Kangiġsujuaq	115	535	4,9
Kangiġsuk	100	440	4,4
Kuujjuaq	560	1 910	3,4
Kuujjuarapik	160	555	3,4
Puvirnituaq	280	1 275	4,7
Quaqtaq	75	305	4,1
Salluit	230	1 065	4,7
Tasiujaq	50	230	4,1
Umiujaq	75	345	4,7
Total	2 270	9 585	4,2

Source: • Moyenne totale: calculs sur la base des données. Toutes les autres données: Statistique Canada, Profil-État matrimonial, union libre, familles, logements et ménages, pour le Canada, les provinces, les territoires, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement, recensement de 2001. Cat. no. 95F0487XCB2001001.

Note: • À cause de l'arrondissement aléatoire, il est possible que la moyenne pour chaque village, fournie par Statistique Canada, diffère du résultat qui serait calculé sur la base du nombre de ménages et du nombre de personnes par ménage. La moyenne totale a été calculée sur la base du nombre total de ménage et du nombre de personnes dans les ménages, et ce calcul pourrait être différent s'il était produit par Statistique Canada, toujours à cause de l'arrondissement aléatoire.

Tableau 7 Nombre de ménages privés, de personnes dans les ménages privés et nombre moyen de personnes dans les ménages privés, par village, Nunavik, 2006.
(N)

Villages	Nombre de ménages privés	Nombre de personnes dans les ménages privés	Nombre moyen de personnes dans les ménages privés
Akulivik	100	505	4,9
Aupaluk	45	175	3,4
Inukjuak	330	1 425	4,3
Ivujivik	60	350	5,4
Kangiġsualujjuaq	165	735	4,6
Kangiġsujuaq	140	605	4,5
Kangiġsuk	115	465	4,0
Kuujjuaq	695	2 115	3,0
Kuujjuarapik	165	570	3,5
Puvirnituaq	290	1 430	4,9
Quaqtaq	75	315	4,2
Salluit	250	1 240	4,9
Tasiujaq	60	250	4,2
Umiujaq	85	390	4,3
Total	2 575	10 570	4,1

Source: • Moyenne totale: calculs sur la base des données. Toutes les autres données: Statistique Canada, Profil-État matrimonial, union libre, familles, logements et ménages, pour le Canada, les provinces, les territoires, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement, Recensement de 2006.

Note: • À cause de l'arrondissement aléatoire, il est possible que la moyenne pour chaque village, fournie par Statistique Canada, diffère du résultat qui serait calculé sur la base du nombre de ménages et du nombre de personnes par ménage. La moyenne totale a été calculée sur la base du nombre total de ménage et du nombre de personnes dans les ménages, et ce calcul pourrait être différent s'il était produit par Statistique Canada, toujours à cause de l'arrondissement aléatoire.

Tableau 8 Synthèse des indicateurs pour estimer la pauvreté, par ordre croissant de valeur, rehaussement des valeurs pour tenir compte du coût de la vie, et année d'application, Nunavik, 2000 et 2005

Année d'application	Année couverte	Indicateur	Valeur	Catégorie applicable	Rehaussement (valeur + 44%)
2005	2005	Mesure du faible revenu	27 264 \$	50% du revenu familial médian ajusté; 2 adultes et 2 enfants	39 260 \$
2000	2000	Seuils de Sarlo	19 662 \$	Famille de 2 adultes, 2 enfants de 11 ans au Canada	28 313 \$
	2000	Mesure du faible revenu	19 664 \$	50% du revenu familial médian ajusté; 2 adultes et 2 enfants	28 316 \$
	2003	Seuils de faible revenu après impôt	20 460 \$	Famille de région rurale de 4 personnes	29 462 \$
	2000	Dispensaire diététique de Montréal	21 939 \$	Budget de subsistance pour une famille de 4 personnes	31 592 \$
	2000	Mesure du panier de consommation	23 161 \$	Ménage rural de 2 adultes et 2 enfants	33 352 \$
	2002	Mesure du faible revenu après impôt	25 253 \$	Famille de 2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans	36 364 \$
	2000	Niveau de vie acceptable	29 504 \$	Famille de 4 personnes avec 2 enfants de 7 et 10 ans	42 486 \$
	2000	Dispensaire diététique de Montréal	29 602 \$	Budget de confort minimum	42 627 \$

Source: • Morasse, J.-A., 2005. *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*. Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Calculs de 50% du revenu médian de 2005 et 2000: voir Tableau 5.

Tableau 9 Taux de faible revenu, selon le type de famille, Nunavik (Kativik) et ensemble du Québec, 2001-2005
(%)

Type de famille	2001	2002	2003	2004	2005
Kativik					
Familles à faible revenu	20,2	21,2	22,1	21,6	21,4
Famille comptant un couple	12,2	12,8	12	11,9	11,8
Sans enfant	18,8	13,3	11,8	17,6	15
Avec 1 enfant	16,7	16,7	16	16,7	12,5
Avec 2 enfants	13,3	13,3	10,7	9,7	9,4
Avec 3 enfants et plus	8,6	12,5	11,1	11,3	10,3
Famille monoparentale	34,2	35,8	38,2	36,6	36,2
Avec 1 enfant	37,8	37,8	38,5	41	43,5
Avec 2 enfants	27,8	31,6	37,5	32	31,8
Avec 3 enfants et plus	34,8	36	38,5	37,9	30,8
Personne hors famille à faible revenu	26	28,8	29,8	26,3	29,2
Ensemble du Québec					
Familles à faible revenu	9,7	10,2	10,1	10	9,6
Famille comptant un couple	6,3	6,8	6,8	6,8	6,1
Sans enfant	6,2	6,6	6,4	6,2	6,4
Avec 1 enfant	5,9	6,4	6,5	6,6	5,5
Avec 2 enfants	5,4	5,8	6	6,1	4,8
Avec 3 enfants et plus	10,4	11,2	11,4	11,5	8,9
Famille monoparentale	26,9	27	27,1	27,2	28,2
Avec 1 enfant	23,2	23,1	23,1	23,3	25,1
Avec 2 enfants	29,1	29,2	29,3	29,1	30
Avec 3 enfants et plus	44,5	45,3	45,6	45,7	43,2
Personne hors famille à faible revenu	23,2	23,4	23,2	23,4	23,6

Source: • Institut de la Statistique du Québec. Compilation du tableaux *Taux de faible revenu, selon le type de famille, territoires équivalents du Nord-du-Québec, 2001-2005* et du tableau *Taux de faible revenu, selon le type de famille, Nord-du-Québec, 2001-2005*.

Tableau 10 Nombre de personne dans les familles¹ à faible revenu, selon le type de famille², Nunavik (Kativik), 2001-2005
(N)

Type de famille	2001	2002	2003	2004	2005
Kativik					
Total de personnes dans les familles à faible revenu	1 520	1 750	1 830	1 810	1 680
Personnes dans les familles comptant un couple	720	840	780	750	710
Sans enfants	60	40	40	50	60
Avec 1 enfant	120	110	120	110	100
Avec 2 enfants	150	140	120	130	120
Avec 3 enfants et plus	390	550	490	470	430
Personnes dans les familles monoparentales	800	910	1 050	1 060	970
Avec 1 enfant	280	280	310	310	390
Avec 2 enfants	150	180	260	230	210
Avec 3 enfants et plus	370	450	480	520	370
Personnes hors famille ³ à faible revenu	130	140	170	150	190

Source: • Institut de la Statistique du Québec, Statistique Canada, Division des données régionales et administratives, *Données sur les familles*.

Notes: • 1. Selon la mesure du faible revenu (MFR) basée sur 50 % du revenu familial médian québécois après impôt.

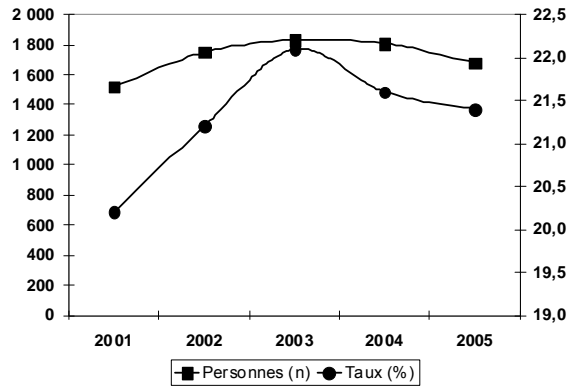
Tableau 11 Résultats des estimations de la pauvreté basées sur le revenu des ménages privés, valeur des seuils utilisés, tranches de revenus utilisées, proportion minimale et maximale, sans rehaussement et avec rehaussement, Nunavik, 2000 et 2005.
(\$ et %)

Indicateur	Année d'application	Estimation sans rehaussement des seuils				Estimation avec rehaussement des seuils			
		Valeur	Données utilisées	Proportion des ménages privés		Valeur (+ 44%)	Données utilisées	Proportion des ménages privés	
				Minimale	Maximale			Minimale	Maximale
Mesure du faible revenu	2005	27 264 \$	-30 000 \$	11,54	18,83	39 260 \$	-40 000 \$	18,62	28,34
Seuils de Sarlo	2000	19 662 \$	-20 000 \$	10,83	16,36	28 313 \$	-30 000 \$	22,12	30,41
Mesure du faible revenu	2000	19 664 \$	-20 000 \$	10,83	16,36	28 316 \$	-30 000 \$	22,12	30,41
Seuils de faible revenu après impôt	2000	20 460 \$	-20 000 \$	10,83	16,36	29 462 \$	-30 000 \$	22,12	30,41
Dispensaire diététique de Montréal-Budget de subsistance	2000	21 939 \$	-20 000 \$	10,83	16,36	31 592 \$	-30 000 \$	22,12	30,41
Mesure du panier de consommation	2000	23 161 \$	-20 000 \$	10,83	16,36	33 352 \$	-30 000 \$	22,12	30,41
Mesure du faible revenu après impôt	2000	25 253 \$	-20 000 \$	10,83	16,36	36 364 \$	-30 000 \$	22,12	30,41
Niveau de vie acceptable	2000	29 504 \$	-30 000 \$	22,12	30,41	42 486 \$	-40 000 \$	32,72	43,78
Dispensaire diététique de Montréal-Budget de confort minimum	2000	29 602 \$	-30 000 \$	22,12	30,41	42 627 \$	-40 000 \$	32,72	43,78

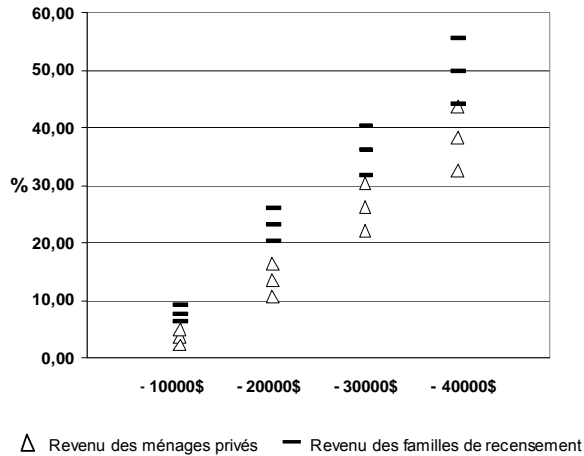
Tableau 12 Synthèse des résultats des estimations de la pauvreté basées sur le revenu des ménages privés, sans rehaussement et avec rehaussement des seuils, proportion minimale et maximale de tous les ménages privés, Nunavik, 2000 et 2005.
(%)

Indicateur	Année d'application	Estimation sans rehaussement des seuils		Estimation avec rehaussement des seuils		Moyenne des estimations
		Proportion minimale	Proportion maximale	Proportion minimale	Proportion maximale	
Seuils de Sarlo, MFR, SFR après impôt, Budget de subsistance, Panier de consommation, MFR après impôt	2000	10,83	16,36	22,12	30,41	19,93
Niveau de vie acceptable et budget de confort minimum	2000	22,12	30,41	32,72	43,78	32,26

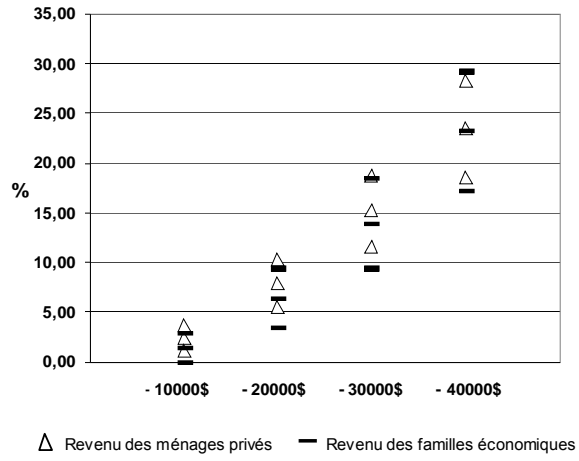
Graphique 1. Nombre de personnes dans des familles à faible revenu et taux de faible revenu, Nunavik, 2001 à 2005.
(% et n)



Graphique 2. Distribution du revenu des ménages privés et des familles de recensement, par tranches de revenus sélectionnées, en proportion des ménages ou des familles, Nunavik, 2000.
(% et \$)



Graphique 3. Distribution du revenu des ménages privés et des familles économiques, par tranches de revenus sélectionnées, en proportion des ménages ou des familles, Nunavik, 2005.
(% et \$)



BIBLIOGRAPHIE

BANQUE MONDIALE, 2001, Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001, Paris Ed ESKA,

BERNARD, N. (sous la dir. De G. DUHAIME), 2006, Indices comparatifs des prix du Nunavik 2006. Québec, Université Laval, Chaire condition autochtone.

BERNARD, N., 2005, Profil socioéconomique des aînés du Nunavik, Chaire Condition Autochtone.

BERNIER, N., 2002, Les seuils de faible revenu (SFR) et les controverses sur la mesure de la pauvreté, FCRSS/IRSC.

CHABOT, M., 2004, Socio-economic Status and food Security of Low-Income Households in Kujjuaq: Kaagnituuruma! As long as I am not hungry, Nunavik Regional Board of Health and Social Services.

CHABOT, M., 2001, De la production domestique au marché: l'économie contemporaine des familles Inuit du Nunavik. Thèse de doctorat en sociologie, Université Laval.

CAMPAGNE 2000, 2007, Oh Canada! Trop d'enfants pauvres et depuis trop longtemps... : Rapport 2006 sur la pauvreté des enfants et des familles au Canada, Campagne 2000.

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE, 2007, Nunavik. Rapport, conclusions d'enquête et recommandations, Québec, CDPDJ.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES (CRPA), 1996, Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services.

CNBES, 2007, Résoudre la pauvreté : Quatre pierres angulaires d'une stratégie nationale viable pour le Canada, CNBES.

CNBES, 2006, Profil de la pauvreté, 2002 et 2003, CNBES vol 124.

CONSEIL CANADIEN de DÉVELOPPEMENT SOCIAL, 2000, Données de base sur la pauvreté au Canada 2000, Ottawa, CCSD.

COOKE, M., 2005, L'indice de bien-être des collectivités autochtones (IBC) : une analyse théorique, Affaires Indiennes et du Nord du Canada.

DUHAIME, G., 2007, Profil socioéconomique du Nunavik, Chaire Condition Autochtone.

- DUHAIME, G., (sous la dir.), 2007, Coup d'œil sur le Nunavik, Makivik Corporation.
- DUHAIME, G., (sous la dir.), 2006, Les aînés du Nunavik ont de faibles revenus, Nunivaat, Bulletin statistique du Nunavik, n^o 1F, Décembre 2006.
- FORTIN, P., 1994, La hausse et la persistance du chômage : aspects économique, in F. Dumont et al., Traité des problèmes sociaux, IQRC.
- FORTIN, P., 1989, Pourquoi la pauvreté ne baisse pas au Québec, Miméo
- FRAPPIER, M., 1994, La pauvreté : facteurs économiques, in F. Dumont et al., Traité des problèmes sociaux, IQRC.
- GAUTHIER et MERCIER, 1994, La pauvreté chez les jeunes: précarité économique et fragilité sociale: un bilan, Institut québécois de recherche sur la culture.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, 2007. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009. Bilan de la troisième année, Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, 2007, Riches de tous nos enfants, Ministère de la santé et des services sociaux.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, 2005, Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale, Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, (2002), Stratégies nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ministère de l'emploi et de la solidarité Sociale
- GOVERNEMENT OF NEWFOUNDLAND ET LABRADOR, 2006, Reducing poverty: An Action Plan for Newfoundland and Labrador, Labrador, Ministry for Human Resources, Labour and Employment.
- HARRINGTON, M., 1963, The other America, New York, MacMillan Co.
- INUIT TAPIIRIT KANATAMI, 2007, Levels and sources of individual and household level income for Inuit in Canada, 1980-2000, Indian and Northern Affairs Canada.
- INUIT TAPIIRIT KANATAMI, 2004, Document d'information sur les Inuits et le logement, Ottawa, Canada.
- LEFEBVRE, D., 2006, Les emplois au Nunavik en 2005, Administration régionale Kativik.
- LESEMANN, F., 1994, La pauvreté : les aspects sociaux, in F. Dumont et al., Traité des problèmes sociaux, IQRC.

LOLLIVIER, S., 2008, La pauvreté: définitions et mesures, Regards croisés sur l'économie 2008/2, N° 4, p. 21-29.

MORASSE, J. Alice, 2005, Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale, Institut de la statistique du Québec et ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale.

NUNAVIK'S REGIONAL DEVELOPMENT COUNCIL, 2002, Orientation and perspectives for actions to fight poverty, Nunavik's Regional Development Council.

PHIPPS, S., 2003, Répercussion de la pauvreté sur la santé, aperçu de la recherche, Canadian Institute for Health Information.

PNUD, 2005, Rapport Mondial sur le développement humain 2005, Economica.

PSACHAROPOULOS et al., 1994, Indigenous People and Poverty in Latin America, World Bank.

OCDE, 2001, Du bien être des nations. Le rôle du Capital humain et social, OCDE.

ROSS et al., 2001, Données de base sur la pauvreté au Canada, Conseil Canadien de Développement Social.

SACHS, 2005, Projet Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies 2005. Investir dans le développement: plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, New York, PNUD.

TOWNSEND, P., 1979, Poverty in United Kingdom.

TREMBLAY D. G, 1994, Chômage, flexibilité et précarité d'emploi: aspects sociaux, in F. Dumont et al., Traité des problèmes sociaux, IQRC.

VANIER, M.F, et GREY, L., 1998, Research report: portrait of Poverty in Kuujuaq(Nunavik) in 1997, Kuujuaq, Corporation of the Northern Village of Kuujuaq.

WORLD BANK, 2001, World Development Report 2000/2001: Attacking Poverty, Oxford University Press.